

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
TRANSPORTS ROUTIERS ET ACTIVITÉS
AUXILIAIRES DU TRANSPORT DU 21 DÉCEMBRE
1950

IDCC 16

Brochure 3085

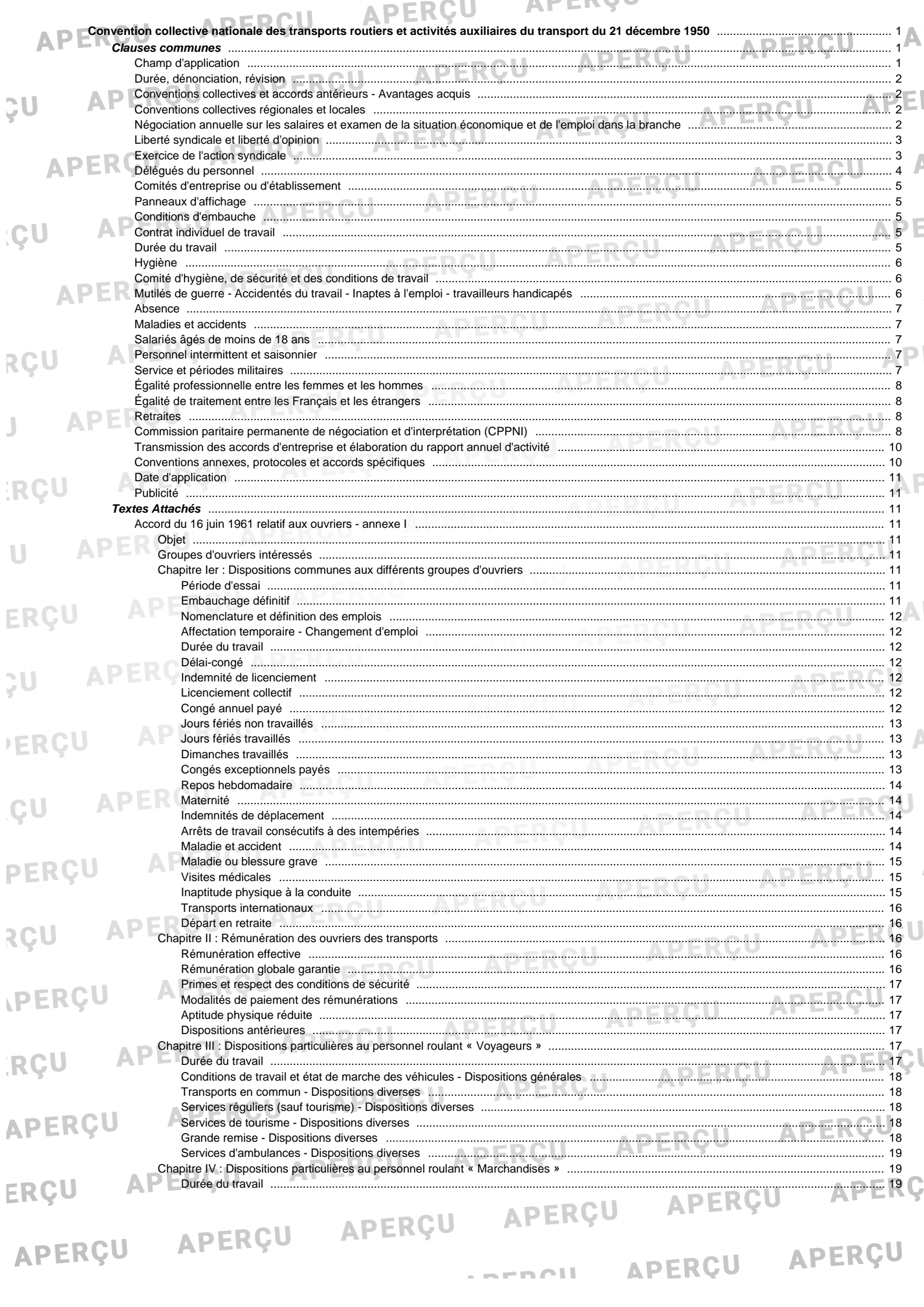
TEXTE INTÉGRAL

20/04/2024



Sommaire





Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950 1

Clauses communes 1

Champ d'application 1
Durée, dénonciation, révision 2
Conventions collectives et accords antérieurs - Avantages acquis 2
Conventions collectives régionales et locales 2
Négociation annuelle sur les salaires et examen de la situation économique et de l'emploi dans la branche 2
Liberté syndicale et liberté d'opinion 3
Exercice de l'action syndicale 3
Délégués du personnel 4
Comités d'entreprise ou d'établissement 5
Panneaux d'affichage 5
Conditions d'embauche 5
Contrat individuel de travail 5
Durée du travail 5
Hygiène 6
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail 6
Mutilés de guerre - Accidentés du travail - Inaptes à l'emploi - travailleurs handicapés 6
Absence 7
Maladies et accidents 7
Salariés âgés de moins de 18 ans 7
Personnel intermittent et saisonnier 7
Service et périodes militaires 7
Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 8
Égalité de traitement entre les Français et les étrangers 8
Retraites 8
Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) 8
Transmission des accords d'entreprise et élaboration du rapport annuel d'activité 10
Conventions annexes, protocoles et accords spécifiques 10
Date d'application 11
Publicité 11

Textes Attachés 11

Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers - annexe I 11
Objet 11
Groupes d'ouvriers intéressés 11
Chapitre Ier : Dispositions communes aux différents groupes d'ouvriers 11
Période d'essai 11
Embauchage définitif 11
Nomenclature et définition des emplois 12
Affectation temporaire - Changement d'emploi 12
Durée du travail 12
Délai-congé 12
Indemnité de licenciement 12
Licenciement collectif 12
Congé annuel payé 12
Jours fériés non travaillés 13
Jours fériés travaillés 13
Dimanches travaillés 13
Congés exceptionnels payés 13
Repos hebdomadaire 14
Maternité 14
Indemnités de déplacement 14
Arrêts de travail consécutifs à des intempéries 14
Maladie et accident 14
Maladie ou blessure grave 15
Visites médicales 15
Inaptitude physique à la conduite 15
Transports internationaux 16
Départ en retraite 16
Chapitre II : Rémunération des ouvriers des transports 16
Rémunération effective 16
Rémunération globale garantie 16
Primes et respect des conditions de sécurité 17
Modalités de paiement des rémunérations 17
Aptitude physique réduite 17
Dispositions antérieures 17
Chapitre III : Dispositions particulières au personnel roulant « Voyageurs » 17
Durée du travail 17
Conditions de travail et état de marche des véhicules - Dispositions générales 18
Transports en commun - Dispositions diverses 18
Services réguliers (sauf tourisme) - Dispositions diverses 18
Services de tourisme - Dispositions diverses 18
Grande remise - Dispositions diverses 18
Services d'ambulances - Dispositions diverses 19
Chapitre IV : Dispositions particulières au personnel roulant « Marchandises » 19
Durée du travail 19

Changement de véhicule	20
Services grands-routiers - Dispositions diverses	20
Personnels coursier - Dispositions diverses	20
Conditions de travail et état de marche des véhicules - Dispositions générales	21
Chapitre V : Dispositions particulières au personnel de déménagement	22
Chapitre VI : Dispositions particulières au personnel de manutention et aux ouvriers divers	22
Conditions de travail - Dispositions générales	22
Chapitre VII : Dispositions particulières aux ouvriers d'entretien et de réparation	22
Classification	22
Chapitre VIII : Dispositions finales	22
Date d'application	22
Dénonciation - Révision	22
Publicité	22
Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers ; nomenclature et définition des emplois - annexe I	22
Personnel roulant « Marchandises »	23
Personnel de manutention et ouvriers divers	25
Personnel d'entretien et réparation du matériel automobile	25
Personnel roulant « Voyageurs »	27
Protocole du 30 avril 1974 relatif aux ouvriers frais de déplacement (annexe I)	28
Objet	28
Définitions	28
Section I : Transports routiers de marchandises et activités auxiliaires du transport	28
Cas général des déplacements comportant un ou plusieurs repas hors du lieu de travail	28
Cas particulier des déplacements dans la zone de camionnage autour de Paris	29
Prise de service matinal	29
Grands déplacements	29
Repas sur le lieu de travail	29
Section II : Transports routiers de voyageurs	29
A. - Déplacement comportant normalement un seul repas hors du lieu de travail	29
B. - Déplacement comportant normalement deux repas hors du lieu de travail	29
C. - Déplacement comportant au moins une nuit passée hors du domicile	29
Cas particulier des conducteurs grand tourisme.	29
Section III : Dispositions communes	29
Cas particulier des services de nuit	29
Déplacement à l'étranger	29
Logement ou nourriture assurés par l'entreprise	29
Avances sur frais	30
Utilisation des voies à péage	30
Section IV : Révision du taux des indemnités	30
Procédure de révision (1)	30
Section V : Application du protocole	30
Date d'application	30
Publicité	30
Accord du 30 avril 1974 relatif aux ouvriers ; frais de déplacement ; taux des indemnités forfaitaires - annexe I	30
FRAIS DE DEPLACEMENT DES OUVRIERS	30
Taux des indemnités du protocole relatif aux frais de déplacement des ouvriers (chiffres en vigueur à compter du 1er juillet 1995)	30
Accord du 27 février 1951 relatif aux employés Annexe II	30
Objet	30
Nomenclature et définition des emplois	31
Salaires minimaux professionnels	31
Indemnités complémentaires	31
Employés présentant une aptitude physique réduite	31
Arrêts de salaires	31
Salaires minimaux interprofessionnels de croissance	31
Durée du travail	31
Période d'essai	31
Remplacement - Changement d'emploi	31
Délai-congé	32
Indemnité de congédiement	32
Licenciement collectif	32
Congé annuel payé	32
Congés exceptionnels payés	32
Maladie et accident	32
Départ en retraite	33
Maternité	33
Emploi d'engins motorisés à deux roues	34
Formation professionnelle	34
Dénonciation. Révision	34
Date d'application	34
Publicité	34
Accord du 27 février 1951 relatif aux employés ; nomenclature et définition des emplois Annexe II	34
Groupe 1	34
Groupe 2	34
Groupe 3	34
Groupe 4	35
Groupe 5	35

Groupe 6	36
Groupe 7	36
Groupe 8	37
Groupe 9	37
Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise Annexe III	37
Objet	38
Nomenclature et définition des emplois	38
Classement du personnel	38
Salaires minimaux professionnels garantis	38
Indemnités complémentaires	38
Salaires effectifs	39
Aptitude physique réduite	39
Arrêtés de salaires	39
Durée du travail	39
Période d'essai	39
Embauchage définitif	39
Remplacement temporaire	39
Changement d'emploi	40
Changement d'établissement	40
Frais de déplacements	40
Délai-congé	40
Indemnité de congédiement	40
Licenciement collectif	40
Congés annuels payés	41
Congés exceptionnels payés	41
Maladie et accident	41
Départ en retraite	42
Maternité	42
Emploi d'engins motorisés à deux roues	43
Formation professionnelle	43
Dénonciation, révision	43
Date d'application	43
Publicité	43
Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise ; nomenclature et définition des emplois - annexe III	43
Groupe 1	43
Groupe 2	43
Groupe 3	44
Groupe 4	44
Groupe 5	45
Haute maîtrise : Groupe 6	45
Haute maîtrise : Groupe 7	46
Haute maîtrise : Groupe 8	46
Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres - Annexe IV	46
Objet	47
Définition générale des ingénieurs et cadres	47
Nomenclature et définition des emplois	47
Classement des ingénieurs et cadres	47
Rémunérations minimales professionnelles garanties	47
Rémunérations effectives	48
Dispositions antérieures	48
Durée du travail	48
Période d'essai	48
Embauchage définitif	49
Remplacement temporaire	49
Promotion	49
Déclassement	49
Changement d'établissement	49
Frais de déplacement	49
Résiliation du contrat de travail	49
Licenciement collectif	50
Indemnité de congédiement	50
Départ en retraite	50
Retraite et prévoyance	50
Congés annuels payés	51
Congés exceptionnels payés	51
Maladie et accident	51
Maternité	52
Formation professionnelle	52
Dénonciation - Révision	52
Date d'application	52
Publicité	52
Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres ; nomenclature des groupes - annexe IV	52
Groupe 1 : Définitions d'emplois types	52
Groupe 2 : Définitions d'emplois types	52
Groupe 3 : Définitions d'emplois types	53
Groupe 4 : Définitions d'emplois types	53

Groupe 5 : Définitions d'emplois types.	53
Groupe 6 : Définition générale.	53
Groupe 7 : Cadres supérieurs - Définition générale	53
Accord du 5 mars 1958 relatif aux régimes complémentaires de retraite et de prévoyance. Annexe V	53
Titre Ier : extension du champ d'application du régime complémentaire de retraites institué par le décret n° 54-953 du 14 septembre 1954, modifié par le décret n° 54-1061 du 30 octobre 1954	54
Titre II : régime de retraite complémentaire dans les entreprises dont le personnel n'est pas affilié à la Carcept	55
Titre III : dispositions diverses	55
Accord du 24 mars 1982 relatif à la participation des salariés aux fruits de l'expansion - annexe VI	55
Annexe VII - Formation professionnelle tout au long de la vie, professionnalisation, sécurisation des parcours professionnels et emploi (Accord du 12 avril 2017)	58
Préambule	58
Chapitre liminaire Champ d'application	58
Titre Ier Gouvernance	59
Titre II Favoriser l'accès à l'emploi, l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi par le développement des compétences et des qualifications des salariés	61
Chapitre Ier Dispositifs de formation	61
Chapitre II Compte personnel de formation (CPF)	66
Chapitre III Accès à l'information et à l'orientation	67
Titre III Financement de la formation professionnelle	68
Titre IV Dispositions diverses	69
Annexes	70
Accord du 25 février 1983 relatif à la mise en place de l'association Fongecif transports	72
Accord du 15 juin 1992 relatif au contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires	73
Champ d'application	73
Contrat de travail	73
Qualification	73
Durée du travail	73
Horaire de travail	74
Modifications aux horaires de travail	74
Exercice d'une activité à temps complet	74
Exercice d'une activité hors période d'activité scolaire	74
Rémunération	74
Ancienneté	74
Jours fériés	74
Congés annuels payés	74
Congés pour événements familiaux	74
Complément de salaire en cas de maladie et accident	74
Période d'essai	74
Délai-congé	74
Exercice d'un mandat syndical ou de représentation du personnel	75
Formation professionnelle	75
Dispositions diverses	75
Révision et dénonciation	75
Abrogation des dispositions antérieures	75
Date d'application	75
Publicité	75
Déclaration commune des parties signataires annexée au protocole d'accord relatif au contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires du 15 juin 1992	75
Déclaration commune des parties signataires annexée au protocole d'accord relatif au contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires	75
Accord du 23 juillet 1992 portant mise en oeuvre du plan social dans les entreprises titulaires d'un agrément en douane	76
PRÉAMBULE	76
Champ d'application	76
Bénéficiaires	76
Durée du plan social	76
Information sur le plan social	76
Procédure de licenciement	76
Allocation spéciale du Fonds national de l'emploi	77
Congé de conversion	77
Allocation temporaire dégressive	77
Aide à la mobilité géographique	77
Cellules de reclassement interentreprise ou d'entreprise	78
Indemnité complémentaire spécifique de licenciement	78
Salariés de plus de cinquante ans	78
Durée du travail	78
Mise en oeuvre du plan social	78
Suivi du plan social	78
Durée et mise en oeuvre de l'accord	78
Dénonciation	78
Dépôt et publicité	78
Accord du 13 novembre 1992 portant diverses mesures sociales d'accompagnement des dispositions relatives au permis à points	79
Reconstitution partielle des points	79
Conséquences de la suspension ou de l'invalidation du permis de conduire sur le contrat de travail	79
Fonds spécial professionnel ' permis sécurité '	79

Dispositions diverses	80
Application	80
Publicité et dépôt	80
Accord du 22 février 1993 relatif à la participation au financement de la formation professionnelle continue des entreprises de moins de dix salariés	80
Champ d'application	80
Désignation des organismes collecteurs	80
Gestion des fonds	80
Missions des instances paritaires	80
Dispositions diverses	81
Annexe	81
Champ d'application	81
Accord du 23 novembre 1994 relatif au temps de service, aux repos récupérateurs et la rémunération des personnels de conduite marchandise « grands routiers » ou « longue distance »	81
Préambule	81
Titre Ier Préambule	81
Clauses de sauvegarde	81
Titre II Champ d'application	82
Personnels visés par l'accord	82
Titre III Temps de service	82
Définition	82
Décompte des temps de service	82
Titre IV Rémunération des temps de service	82
Rémunération effective	82
Heures supplémentaires	82
Rémunération mensuelle professionnelle garantie	82
Comparaison de la rémunération effective et de la rémunération mensuelle professionnelle garantie	83
Dispositions générales	83
Titre V Repos récupérateurs	83
Principes d'attribution	83
Calendrier d'attribution	83
Titre VI Bulletin de paie	83
Présentation et utilisation	83
Titre VII Réduction des temps de service	83
Calendrier	83
Titre VIII Dispositions diverses	84
Commission nationale de suivi de l'accord	84
Personnels de conduite courte distance	84
Personnels de conduite du déménagement	84
Actualisation des barèmes de la rémunération mensuelle professionnelle garantie	84
Entrée en application	84
Publicité	84
Rémunérations des personnels au 1er octobre 1995, 1er janvier 1997, et 1er janvier 1998	84
Procès-verbal du 23 novembre 1994 relatif au personnel « Grands routiers » ou « Longue distance »	84
Procès-verbal sur le temps de service, les repos récupérateurs et la rémunération des personnels de conduite marchandise « Grands routiers » ou « Longue distance »	84
Avenant n° 1 du 28 décembre 1994 relatif à OPCA transports	85
Constitution de sections professionnelles paritaires techniques	85
Missions	86
Conseils des sections professionnelles paritaires techniques	86
Participation aux réunions	86
Emploi des contributions des entreprises	86
Entrée en application	86
Publicité et dépôt	86
Accord du 20 janvier 1995 relatif à la formation obligatoire des conducteurs routiers 'Marchandises'	86
Préambule	87
Titre Ier : Formation initiale minimale obligatoire des conducteurs routiers	87
Principe	87
Personnels concernés	87
Durée et contenu de la formation initiale minimale obligatoire	87
Réalisation de la formation initiale obligatoire	88
Déroutement de la formation pendant la période d'essai	88
Financement des frais de la formation initiale minimale obligatoire	88
Bilan de l'application du dispositif	88
Extension de l'obligation de formation initiale	88
Titre II : Formation continue obligatoire de sécurité des conducteurs routiers	88
Principe	88
Personnels prioritaires	88
Durée minimale	88
Réalisation de la formation continue obligatoire de sécurité	88
Financement des frais de la formation continue obligatoire de sécurité	89
Bilan de l'application du dispositif	89
Titre III : Dispositions diverses	89
Attestations de formations initiale et continue	89
Calendriers d'application	89
Entrée en vigueur	89



Publicité	89
Procès-verbal de la réunion de signature du 20 janvier 1995	89
Avenant n° 1 du 6 juillet 1995 relatif aux conditions spécifiques d'application de l'accord du 23 novembre 1994 sur le temps de service, les repos récupérateurs et la rémunération des personnels de conduite « grands routiers » ou « longue distance »	90
Dispositions particulières	90
Accord du 1er février 1996 relatif à la Retraite -Prévoyance	91
Dispositions générales	91
Entreprises adhérentes à la Carcept	91
Entreprises non adhérentes à la Carcept	91
Salaire mensuel brut moyen de référence	91
Indemnité de cessation d'activité	91
Durée d'application	91
Protocole d'accord du 29 novembre 1996 relatif au congé de fin d'activité des conducteurs routiers de marchandises	92
Protocole d'accord du 29 novembre 1996 relatif au droit syndical	92
Protocole d'accord du 29 novembre 1996 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules poids lourds le dimanche	92
Protocole de fin de conflit du 9 décembre 1996. (Conflit du 18 au 30 novembre 1996). Protocole de fin de conflit du 9 décembre 1996	92
Déclaration du 23 décembre 1996 (activités de transport de fond et valeurs)	93
Avenant d'application du 4 février 1997 relatif au développement de l'emploi en contrepartie de la cessation d'activité des salariés âgés dans les entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs	93
Disposition générale.	94
Nouveaux bénéficiaires.	94
Durée d'application.	94
Entrée en application.	94
Publicité et dépôt.	94
Accord du 28 mars 1997 relatif au congé de fin d'activité à partir de 55 ans	94
Préambule	94
Personnels concernés	94
Mise en oeuvre du CFA	95
Rupture du contrat de travail	95
Statut du bénéficiaire du CFA	95
Financement du régime	96
Contrepartie d'embauche	96
Fonds national de gestion paritaire du congé de fin d'activité	96
Bilan de l'application de l'accord	96
Entrée en application et durée de l'accord	97
Publicité et extension	97
Accord du 11 avril 1997 relatif à la création du Fonds national de gestion paritaire du congé de fin d'activité	97
Création et dénomination	97
Objet et missions	97
Conseil d'administration	97
Commission technique paritaire	98
Commission sociale paritaire	98
Statut et règlement intérieur	98
Entrée en application et durée	98
Publicité et extension	98
Accord du 3 juin 1997 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des entreprises de transport de déménagement	98
Préambule	98
Conditions de travail	98
Déménagement de particuliers	98
Déménagement d'entreprises	99
Déménagement international	99
Conduite des véhicules	99
Rémunération du personnel roulant	99
Contrat de travail à durée déterminée	99
Congé annuel payé	99
Formation professionnelle	99
Port de charges	99
Emploi des jeunes	99
Lutte contre le travail illégal et/ou dissimulé	99
Application des dispositions conventionnelles générales	99
Entrée en application et dispositions diverses	99
Publicité et dépôt	99
Accord du 23 juin 1997 relatif au congé de fin d'activité des conducteurs routiers de transport de marchandises et de transport de déménagement, à partir de 55 ans, dans les entreprises exerçant des activités de transport de fonds et valeurs	100
Disposition générale	100
Entrée en application de l'accord	100
Publicité et extension	100
Protocole d'accord du 7 novembre 1997 relatif aux rémunérations minimales conventionnelles 1997 et à l'ouverture de négociations visant à la révision programmée des dispositions de la convention collective	100
Rémunérations minimales conventionnelles 1997	101
Révision programmée des dispositions de la convention collective	101
Conditions de déroulement des négociations	103
Rapports et bilans d'étape	103
Entrée en application	103
Dépôt et publicité	103
Protocole de fin de conflit du 8 novembre 1997	103

Accord du 2 avril 1998 relatif au congé de fin d'activité des conducteurs des entreprises de transport interurbain de voyageurs	103
Principes généraux	103
Personnels concernés	104
Cas particulier des conducteurs victimes d'un accident du travail	104
Allocation de CFA-Voyageurs	104
Cas particuliers	104
Nature et modalités du départ de l'entreprise	104
Initiative et nature de la rupture	104
Date de départ effectif de l'entreprise	104
Indemnité de cessation d'activité	104
Financement du régime	105
Cotisation de la profession	105
Subvention versée par l'Etat	105
Equilibre financier du régime	105
Contreparties en matière d'emploi	105
Principes	105
Cas de la rupture du contrat de travail du nouvel embauché	105
Bilan des départs en CFA-Voyageurs	105
Cas de non-respect de l'obligation d'embauche	105
Cas particuliers	105
Statut du bénéficiaire du CFA-Voyageurs au regard de l'emploi	105
Mesures de renforcement de la lutte contre le travail illégal et/ou dissimulé	106
Mesures concernant les entreprises	106
Mesures concernant les bénéficiaires	106
Carrières mixtes (voyageurs et marchandises)	106
Gestion du CFA-Voyageurs	106
Bilans	106
Bilan de suivi statistique de l'accord	106
Bilan prévisionnel	106
Entrée en application et durée de l'accord	106
Publicité et extension	107
Accord du 29 mai 1998 relatif à la création d'une association nationale de gestion paritaire du CFA voyageurs (AGECFA)	107
Création et dénomination	107
Objet et missions	107
Conseil d'administration	107
Commission technique paritaire	107
Commission sociale paritaire	107
Statut et règlement intérieur	108
Entrée en application et durée	108
Publicité et extension	108
Accord national professionnel du 12 novembre 1998 relatif à la garantie minimale de rémunération de l'amplitude mensuelle des personnels roulants 'grands routiers ou longue distance'	108
Préambule	108
Personnels concernés	108
Définition de l'amplitude	108
Garantie minimale de rémunération de l'amplitude mensuelle	108
Modalités de décompte des temps de service et de l'amplitude	108
Mentions sur le bulletin de paie	108
Ouverture de négociations sur la définition des notions de temps de repos et de temps d'autres travaux	108
Entrée en application	109
Publicité et dépôt	109
Procès-verbal de la réunion de signature du 12 novembre 1998	109
Accord du 23 décembre 1998 relatif au travail à temps partiel des personnels roulants des entreprises exerçant des activités de transport interurbain de voyageurs	109
Article	109
Préambule	109
Personnels concernés	109
Dispositions générales - Rappel	109
Organisation du travail	110
Durée maximale de travail des personnels roulants sous contrat de travail à temps partiel	110
Contrôle de la durée du travail	110
Création d'un observatoire du travail à temps partiel	110
Bilan annuel de travail à temps partiel dans les entreprises	110
Ouverture d'une négociation sur la réduction et l'aménagement du temps de travail	110
Mesure exceptionnelle au 1er janvier 1999	110
Date d'application	110
Publicité et extension	110
Accord du 11 janvier 1999 relatif aux heures de délégation accordées aux représentants du personnel ou syndicaux siégeant au comité paritaire régional des transports routiers de voyageurs	110
Accord-cadre du 7 décembre 1999 relatif à la formation obligatoire des conducteurs des entreprises exerçant des activités de transport interurbain de voyageurs	110
Titre Ier : Formation initiale minimale obligatoire des conducteurs routiers de voyageurs	111
Personnels concernés	111
Durée et contenu de la formation initiale minimale obligatoire	111
Réalisation de la formation initiale minimale obligatoire	112
Déroulement de la formation pendant la période d'essai	112

Financement des frais de la formation initiale minimale obligatoire	112
Bilan de l'application du dispositif	112
Titre II : Formation continue obligatoire de sécurité des conducteurs routiers de voyageurs	112
Principe	112
Personnels prioritaires	112
Durée minimale et contenu de la formation continue obligatoire de sécurité	112
Réalisation de la formation continue obligatoire de sécurité	112
Financement des frais de la formation continue obligatoire de sécurité	113
Bilan de l'application du dispositif	113
Titre III : Dispositions diverses	113
Attestations de formations initiale et continue	113
Entrée en vigueur et calendriers d'application	113
Publicité	113
Calendriers de mise en oeuvre des formations obligatoires des conducteurs interurbains de voyageurs	114
Formation initiale minimale obligatoire	114
Accord-cadre relatif à la formation obligatoire des conducteurs routiers ' voyageurs ' Procès-verbal de la réunion de signature du 7 décembre 1999	114
Avenant n° 1 du 3 mars 2000 à l'accord du 23 décembre 1998 relatif au travail à temps partiel des personnels roulants des entreprises exerçant des activités de transport interurbain de voyageurs	115
Mesure exceptionnelle au 1er janvier 2000	115
Reprise des dispositions antérieures	115
Application de l'accord	115
Accord-cadre du 4 mai 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport sanitaire	115
Préambule	115
Titre Ier : Champ d'application	116
Personnels concernés	116
Titre II : Durée du travail	116
Aménagement, réduction du temps de travail	116
Modalités de contrôle et de suivi	118
TITRE III : Mesures d'accompagnement	118
Contingent d'heures supplémentaires	118
TITRE IV : Rémunérations	119
Définitions	119
Salaire mensuel professionnel garanti - SMPG	119
Classification et nomenclature des emplois et des tâches	120
TITRE V : Dispositions diverses	120
Conditions de prise des repas	120
Dispositions abrogées	120
Publicité et dépôt	120
Classification et nomenclature des emplois et des tâches spécifiques aux personnels des entreprises de transport sanitaire	120
Salaires mensuels professionnels garantis	122
Procès-verbal de la réunion de signature du 4 mai 2000. Accord-cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport sanitaire	122
Procès-verbal du 30 juin 2000 relatif à la signature de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre du 4 mai 2000	122
Accord-cadre du 23 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport de déménagement	123
Préambule	123
Titre Ier : Champ d'application	123
Personnels concernés	123
Titre II : Durée du travail	123
Normes applicables	123
Répartition et contrôle du temps de travail	123
Réduction de la durée du travail	124
Modalités de contrôle et de suivi	126
Dispositions spécifiques applicables aux cadres et aux personnels commerciaux itinérants non cadres	126
Conséquences de la réduction du temps de travail sur les rémunérations	127
Dispositions relatives à l'emploi	128
Titre III : Mesures d'accompagnement des dispositions relatives à la réduction de la durée légale du travail	128
Contingent d'heures supplémentaires	128
Titre IV : Dispositions diverses	128
Revalorisation des rémunérations minimales conventionnelles	128
Mesure particulière applicable aux personnels sédentaires	128
Amplitude journalière, contrat à temps partiel, contrat saisonnier et contrat journalier	128
Entrée en vigueur	128
Dépôt et publicité	128
Annexe I : Attribution des jours de réduction du temps de travail	129
Annexe II : Salaires	129
Annexe III : Conséquences de la réduction du temps de travail sur les rémunérations (art. 7 de l'accord-cadre)	129
Avenant n° 2 du 19 décembre 2000 à l'accord-cadre du 4 mai 2000 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport sanitaire	129
Modèle de feuille de route	129
Entrée en application	129
Publicité et dépôt	129
Avenant du 30 mai 2001 relatif au CAP de conducteurs routiers et au BEP de conduite et service	129
Interprétation des dispositions de la convention collective	129

Accord du 14 novembre 2001 relatif au travail de nuit	129
Recours au travail de nuit et période nocturne	130
Durée du travail	130
Compensations au travail de nuit	130
Application des dispositions légales et réglementaires	131
Entrée en application	131
Dépôt et publicité	131
Procès-verbal du 14 novembre 2001 relatif au travail de nuit	131
Avenant du 21 novembre 2001 relatif à l'élargissement du champ d'application de la CCN	131
Dispositions préliminaires	132
Modification du champ d'application de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport.	132
Ouverture de la négociation du ' protocole prestations logistiques '	132
Dépôt et publicité	132
Accord du 17 décembre 2001 portant modification des textes régissant la CARCEPT	132
Accord du 17 décembre 2001 relatif aux modifications de la CARCEPT-Prévoyance	133
Annexe I à l'accord du 17 décembre 2001 sur la CARCEPT Accord du 5 février 2002	134
Décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955 modifié	134
Statuts	135
TITRE Ier : Généralités	135
TITRE II : Administration	135
TITRE III : Gestion financière de l'institution	137
TITRE IV : Comité paritaire d'approbation des comptes	137
TITRE V : Dispositions diverses	138
Annexe au protocole d'accord du 17 décembre 2001 portant sur la modification des statuts et le règlement intérieur de la CARCEPT-Prévoyance	
Annexe n° I du 5 février 2002	138
Statuts	138
Accord du 30 janvier 2002 relatif au CFA voyageurs	142
Accord du 18 avril 2002 relatif à l'ARTT	142
Préambule	143
TITRE Ier : Champ d'application et portée juridique de l'accord	143
Champ d'application	143
Portée juridique	143
TITRE II : Temps de travail, amplitude, coupures et repos hebdomadaire	143
Définition du temps de travail effectif	143
Définition du temps de travail effectif des conducteurs	143
Heures supplémentaires	143
Durées maximales du travail	144
Amplitude et coupures	144
Définition de la vacation	144
Travail de nuit	144
Repos hebdomadaire	144
TITRE III : Réduction et organisation du temps de travail	145
Préambule	145
Réduction hebdomadaire du temps de travail	145
Réduction du temps de travail à la quatorzaine pour les personnels de conduite	145
Réduction du temps de travail sous forme de jours de repos	145
Modulation de la durée du travail	145
Dispositions spécifiques au personnel cadre	146
Aides à la réduction du temps de travail	146
TITRE IV : Travail à temps partiel et conducteurs en périodes scolaires	146
Préambule	146
Définition	146
Egalité des droits	146
Contrat de travail	147
Périodes d'interruption au cours d'une même journée	147
Heures complémentaires	147
Modification de la répartition des horaires	147
Temps partiel modulé	147
Priorité de passage du temps partiel au temps complet ou du temps complet au temps partiel	147
Conducteurs en périodes scolaires	147
TITRE V : Rémunération	148
Taux horaire et 13e mois pour les personnels des annexes I à III de la convention collective	148
Garantie de rémunération	148
TITRE VI : Garantie d'emploi et continuité du contrat de travail	148
Conditions de la garantie d'emploi et de la continuité du contrat de travail du personnel en cas de changement de prestataire	148
TITRE VII : Dispositions diverses	148
Modalités de décompte du temps de travail effectif et information des salariés	148
Durée du délai-congé de démission des conducteurs	148
Commission de suivi de l'accord	148
Mise en oeuvre de l'accord dans les entreprises	149
Entrée en vigueur de l'accord	149
Chantiers thématiques	149
Dépôt et extension	149
Décompte du temps de travail effectif et information des salariés	149
Application des dispositions de l'article 14.7 ' Incidence des absences	150
Accord du 18 avril 2002 relatif à l'ARTT des personnels des entreprises de transport routier de voyageurs (procès-verbal).	150

Procès-verbal de signature	150
Accord du 11 juillet 2002 relatif au classement des emplois spécifiques des activités de prestations logistiques	150
Dispositions préliminaires	150
Définition des emplois	150
Classement des emplois spécifiques	152
Poursuite de la négociation du protocole ' prestations logistiques '	152
Réécriture des nomenclatures et définitions des emplois des CCNA 1 à CCNA 4	152
Dépôt et publicité	152
Classement et coefficients des emplois	152
Avenant n° 2 du 10 avril 2003 relatif aux conditions d'emploi (transport de déménagement)	153
Définition des emplois.	153
Classification générale des emplois.	153
Entrée en vigueur.	153
Dépôt et publicité.	153
Avenant n° 1 du 28 avril 2003 relatif aux modifications à l'accord ARTT du 18 avril 2002	153
Objet du présent avenant.	153
Entrée en vigueur de l'avenant.	153
Dépôt et extension de l'avenant.	153
Avenant n° 4 du 20 octobre 2003 portant modification de l'accord relatif au congé de fin d'activité	154
Entrée en application.	154
Publicité et dépôt.	154
Avenant n° 2 du 16 janvier 2004 à l'avenant relatif à l'ARTT du transport des voyageurs	154
Objet du présent avenant.	154
Entrée en vigueur de l'avenant.	154
Dépôt et extension de l'avenant.	154
Avenant n° 70 du 19 avril 2004 à l'annexe 4 relatif au départ en retraite des ingénieurs et cadres	154
Entrée en application.	155
Dépôt et publicité.	155
Avenant n° 78 du 19 avril 2004 à l'annexe n° 3 relatif au départ en retraite des techniciens et agents de maîtrise	155
Entrée en application	155
Dépôt et publicité	155
Avenant n° 80 du 19 avril 2004 à l'annexe n° 2 relatif au départ en retraite des employés	155
Entrée en application	156
Dépôt et publicité	156
Avenant n° 92 du 19 avril 2004 à l'annexe n° 1 relatif au départ en retraite des ouvriers	156
Entrée en application	156
Dépôt et publicité	156
Avenant du 30 juin 2004 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	
(1)	156
Modification du champ d'application de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport	157
Définition, classement des emplois et rémunération conventionnelle des personnels ' logistiques '	157
Dispositions relatives à la formation professionnelle	157
Intégration des emplois spécifiques ' Prestataires logistiques ' dans les familles professionnelles du transport routier et des activités auxiliaires du transport	158
Personnels concernés par le protocole d'accord relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	158
Dispositions diverses	158
Entrée en vigueur	158
Dépôt et publicité	158
Définition des emplois spécifiques	158
Réserve émise par la CGT	160
Avenant du 9 septembre 2004 relatif à la gestion du régime de prévoyance	160
Entrée en application	161
Dépôt et publicité	161
Accord du 24 septembre 2004 relatif à la définition, au contenu et aux conditions d'exercice de l'activité des conducteurs en périodes scolaires des entreprises de transport routier de voyageurs	161
Préambule	161
Approche globale du contenu de l'activité de conduite	161
Classification	161
Rémunération conventionnelle	162
Contenu du contrat de travail	162
Dispositions diverses	162
Entrée en application	162
Dépôt de publicité	162
Procès-verbal du 24 septembre 2004 relatif à l'accord sur l'activité des conducteurs en périodes scolaires des entreprises de transport routier de voyageurs	162
Procès-verbal de signature	162
Avenant du 30 septembre 2004 relatif à l'annexe VI, déblocage exceptionnel et versement direct des droits au titre de la participation	163
Objet du présent accord.	163
Déblocage anticipé et versement direct des droits à participation.	163
Plafond.	163
Demande du bénéficiaire.	163
Entrée en application.	163
Dépôt et publicité.	163
Accord du 22 septembre 2005 relatif au temps de liaison, accompagnement et à la valorisation du métier par l'encadrement des contrats à durée déterminée d'usage en transport de déménagement	163

Préambule	164
Temps de liaison et d'accompagnement	164
Amplitude journalière	165
Décompte du temps de travail	165
Modalités de décompte et de suivi	165
Clause de sauvegarde salariale et principe de non-cumul	165
Dispositions diverses et poursuite de la valorisation professionnelle du déménagement	165
Portée juridique de l'accord	165
Entrée en vigueur	165
Dépôt et publicité	166
PROJET Contrat de travail à durée déterminée journalier (1)	166
Procès-verbal de la réunion de signature du 22 septembre 2005	166
Accord du 9 novembre 2005 relatif à la participation aux résultats de l'entreprise	166
Objet du présent accord	167
Versement direct ou déblocage, à titre exceptionnel, des droits	167
Demande des bénéficiaires	167
Entrée en application	167
Dépôt et publicité	167
Avenant n° 94 du 13 décembre 2005 relatif aux dispositions particulières aux ouvriers	167
Clause de sauvegarde	167
Poursuite des négociations	167
Entrée en vigueur	168
Dépôt et extension	168
Avenant n° 3 du 21 décembre 2005 à l'accord du 18 avril 2002 sur l'ARTT	168
Modification des dispositions de l'accord ARTT du 18 avril 2002.	168
Négociation des chantiers thématiques.	168
Entrée en vigueur de l'avenant.	168
Dépôt et extension de l'avenant.	168
Avenant du 12 avril 2006 relatif au carnet de route et à la feuille de temps des personnels coursiers	168
Entrée en vigueur	169
Publicité et dépôt	169
Personnel coursier	169
Accord du 7 juin 2006 relatif aux rémunérations conventionnelles et à la mise en oeuvre de ' bonus exceptionnel '	169
Première étape de revalorisation des rémunérations conventionnelles	169
Mise en oeuvre de ' bonus exceptionnel '	169
Entrée en vigueur	170
Dépôt et publicité	170
Avenant n° 1 du 7 juin 2006 relatif au temps de liaison, d'accompagnement et à la valorisation du métier par l'encadrement du CDD d'usage	170
Indemnisation des dépassements d'amplitude	170
Relevé hebdomadaire d'activité	171
Entrée en vigueur	171
Dépôt et publicité	171
Avenant du 14 décembre 2006 à l'accord du 5 mars 1986 portant modification des statuts régissant la Carcept prévoyance	171
Entrée en application.	171
Dépôt et publicité.	171
Accord du 27 mars 2007 relatif aux frais professionnels	171
Préambule	171
Annexe	173
Accord du 12 juin 2007 relatif à la modification des textes régissant la CARCEPT	173
Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance	179
Avenant n° 51 du 13 juillet 2007 relatif aux frais de déplacements des ouvriers (annexe I)	188
Annexe	188
Avenant n° 1 du 17 octobre 2007 à l'accord du 27 mars 2007 relatif à la mise en oeuvre de la suppression de l'abattement supplémentaire de 20 % pour les frais professionnels	188
Avenant n° 52 du 5 décembre 2007 à l'annexe I relative aux frais de déplacement des ouvriers (1)	190
Annexe	190
Accord du 21 décembre 2007 relatif au relevé de conclusion de la CNIC dans le transport sanitaire	190
Avenant n° 3 du 16 janvier 2008 à l'accord du 4 mai 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail	191
Accord du 29 avril 2008 relatif à la mise en oeuvre d'une clause de respiration professionnelle	193
Accord du 20 mai 2008 relatif au déblocage à titre exceptionnel des droits à la participation aux résultats de l'entreprise (annexe VI)	194
Avenant du 26 juin 2008 portant modification des statuts régissant la CARCEPT-Prévoyance	195
Avenant du 26 juin 2008 portant modifications du règlement intérieur de la CARCEPT-Prévoyance	195
Avenant n° 53 du 8 juillet 2008 relatif aux frais de déplacement	198
Annexe	198
Avenant n° 1 du 2 octobre 2008 à l'accord du 18 décembre 2001 relatif à l'ARTT (La Réunion)	198
Avenant du 17 décembre 2008 relatif à l'accord n° 94 du 13 décembre 2005	199
Avenant n° 1 du 24 mars 2009 à l'accord du 6 décembre 1991	200
Préambule	200
Avenant n° 4 du 24 mars 2009 à l'accord du 4 mai 2000 relatif à l'ARTT	201
Accord du 29 juin 2009 relatif à la prévoyance	201
Préambule	202
Accord du 29 juin 2009 portant procès-verbal de la réunion de signature de l'accord du 29 juin 2009	202
Accord du 30 juin 2009 relatif au congé de fin d'activité	202
Avenant n° 5 du 30 juin 2009 à l'accord du 28 mars 1997 relatif au congé de fin d'activité	203
Accord du 7 juillet 2009 relatif à l'emploi de conducteur accompagnateur	204
Préambule	204

Annexe	206
Avenant n° 2 du 7 juillet 2009 à l'accord du 2 avril 1998 relatif au CFA-Voyageurs	206
Préambule	206
Avenant n° 2 du 7 juillet 2009 à l'accord AGECEFA Voyageurs (annexe)	206
Préambule	207
Avenant n° 4 du 7 juillet 2009 à l'accord du 18 avril 2002 relatif à l'aménagement, l'organisation et la réduction du temps de travail	207
Préambule	207
Abrogation de l'article 28	207
Entrée en application	207
Dépôt et publicité	207
Accord du 25 novembre 2009 relatif à la désignation de l'institution CARCEPT	208
Adhésion par lettre du 20 mai 2010 de l'OTRE à l'accord du 2 avril 1998 relatif au CFA	208
Adhésion par lettre du 20 mai 2010 de l'OTRE à l'accord du 28 mars 1997 relatif au congé de fin d'activité	208
Adhésion par lettre du 20 mai 2010 de l'OTRE à l'accord du 25 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle	208
Accord du 1er juin 2010 relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	209
Préambule	209
Avenant n° 1 du 28 juin 2010 relatif au congé de fin d'activité	212
Avenant n° 1 du 5 juillet 2010 relatif à l'exercice de l'activité de conducteur accompagnateur de personnes présentant un handicap ou à mobilité réduite	213
Avenant n° 20 du 27 juillet 2010 relatif à la commission paritaire de validation des accords collectifs	213
Accord du 3 novembre 2010 relatif à la prévention et à la réduction de la pénibilité	215
Préambule	215
Adhésion par lettre du 30 décembre 2010 de la CFE-CGC SNATT aux accords des 28 mars 1997, 11 avril 1997, 2 avril 1998, 12 novembre 2009	218
Adhésion par lettre du 16 février 2011 de l'OTRE à l'accord du 28 décembre 1994 et à son avenant n° 1	218
Avenant n° 56 du 4 avril 2011 relatif aux frais de déplacement	218
Annexe	219
Avenant n° 57 du 11 avril 2011 relatif aux frais de déplacement	219
Annexe	219
Accord du 24 mai 2011 relatif à la prévoyance	219
Accord du 30 mai 2011 relatif aux congés de fin d'activité et annexes de financement	222
Préambule	222
Annexe	223
Accord du 7 novembre 2011 relatif à la reprise du personnel	225
Préambule	225
Annexe	228
Avenant n° 1 du 28 novembre 2011 à l'accord du 30 mai 2011 relatif aux congés de fin d'activité	228
Accord du 19 décembre 2011 relatif aux définitions des emplois spécifiques en prestations logistiques	228
Préambule	229
Annexe	229
Avenant n° 5 du 9 mai 2012 relatif aux emplois spécifiques d'activités de prestations logistiques	230
Préambule	230
Annexes	230
Avenant n° 86 du 11 juin 2012 relatif aux classifications	231
Avenant n° 6 du 27 juin 2012 au protocole d'accord du 30 juin 2004 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	232
Annexe	232
Avenant n° 1 du 10 juillet 2012 à l'accord du 3 novembre 2010 relatif à la pénibilité	234
Avenant n° 3 du 10 juillet 2012 à l'accord du 23 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail	235
Accord du 1er octobre 2012 relatif à la protection santé	236
Préambule	236
Annexe	238
Avenant n° 7 du 19 décembre 2012 à l'accord du 30 juin 2004 relatif aux conditions d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	238
Annexe	239
Accord du 15 avril 2013 relatif à la protection santé	241
Préambule	241
Annexes	243
Dénonciation par lettre du 26 avril 2013 par l'UFT de l'accord du 7 novembre 2011 relatif à la reprise du personnel	243
Avenant n° 2 du 10 juin 2013 à l'accord du 7 juillet 2009 relatif au transport de personnes présentant un handicap ou à mobilité réduite	244
Avenant n° 1 du 20 septembre 2013 à l'accord du 7 juillet 2009 relatif à la garantie de l'emploi	245
Avenant n° 11 du 6 janvier 2014 relatif aux rémunérations conventionnelles	246
Annexe	246
Avenant n° 79 du 13 février 2014 relatif à l'annexe IV « Ingénieurs et cadres »	247
Avenant n° 87 du 13 février 2014 relatif à l'annexe III « Techniciens et agents de maîtrise »	247
Avenant n° 89 du 13 février 2014 relatif à l'annexe II « Employés »	248
Avenant n° 103 du 13 février 2014 relatif à l'annexe I « Ouvriers »	248
Accord du 11 mars 2014 relatif au congé de fin d'activité (partie 1)	248
Préambule	249
Accord du 11 mars 2014 relatif au congé de fin d'activité (partie 2)	249
Préambule	250
Avenant n° 104 du 12 décembre 2014 à l'annexe I « Ouvriers »	250
Avenant n° 8 du 17 mars 2015 au protocole d'accord du 30 juin 2004 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	251
Annexes	251
Accord du 29 avril 2015 relatif au travail de nuit dans le transport de déménagement	253

Préambule	254
Avenant n° 12 du 29 avril 2015 à l'accord du 1er février 2003 sur les rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	254
Annexe	254
Avenant n° 1 du 8 septembre 2015 à l'accord du 1er octobre 2012 relatif à la protection santé	255
Préambule	255
Accord du 25 septembre 2015 relatif à la complémentaire des frais de santé	257
Préambule	257
Annexes	259
Avenant n° 1 du 1er octobre 2015 à l'accord du 24 mai 2011 relatif à la prévoyance	259
Préambule	259
Accord du 6 octobre 2015 relatif à la complémentaire des frais de santé (transport sanitaire)	261
Préambule	261
Annexes	263
Accord du 25 janvier 2016 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des conducteurs de véhicules de transport de personnes exerçant un service de tourisme	263
Préambule	263
Titre Ier Champ d'application	264
Titre II Définitions et nomenclature	264
Titre III Conditions spécifiques d'emploi	264
Titre IV Dispositions spécifiques aux mesures de sécurité	265
Titre V Formation professionnelle	265
Titre VI Dispositions diverses	265
Accord du 12 février 2016 relatif à la lutte contre le travail illégal et à la concurrence déloyale dans le déménagement	266
Préambule	266
Accord du 16 juin 2016 relatif à la durée et à l'organisation du travail dans les activités du transport sanitaire	267
Préambule	267
Titre liminaire Nature de l'accord	267
Titre Ier Dispositions générales	267
Titre II Dispositions particulières	271
Titre III Formalités administratives et entrée en application	271
Avenant n° 107 du 13 décembre 2016 relatif à l'annexe I « Ouvriers »	272
Préambule	272
Accord du 23 février 2017 relatif au contenu et aux conditions d'exercice de l'activité des conducteurs affectés aux services librement organisés (SLO)	272
Préambule	273
Adhésion par lettre du 6 juin 2017 de la TLF à l'accord du 2 avril 1998 relatif au CFA	274
Avenant n° 1 du 13 juin 2017 à l'accord du 11 avril 1997 relatif au CFA et à la création du fonds de gestion FONGECFA	274
Préambule	274
Avenant n° 3 du 13 juin 2017 relatif à l'accord du 29 mai 1998 AGECEFA voyageurs	275
Préambule	275
Avenant n° 2 du 4 juillet 2017 à l'accord du 7 juillet 2009 relatif au changement de prestataire (interurbain)	275
Accord du 4 octobre 2017 relatif aux dispositions sur la durée du travail et repos	277
Accord du 24 novembre 2017 relatif à la définition, au contenu et aux conditions d'exercice de l'activité des conducteurs de tourisme et grand tourisme et portant création d'un emploi grand tourisme confirmé	278
Préambule	278
Accord du 4 mai 2018 relatif à la modernisation des classifications des emplois dans les entreprises de transport de déménagement	279
Annexe 1	281
Avenant n° 110 du 12 juin 2018 relatif à la formation des personnels coursiers (annexe I)	282
Préambule	283
Annexes	283
Accord du 3 juillet 2018 relatif au transfert de salariés en cas de changement de prestataire (secteur du transport de fonds et valeurs)	285
Préambule	285
Annexe	288
Accord du 13 décembre 2018 relatif au fonctionnement et au financement du dialogue social	289
Préambule	289
Partie 1 Objet	290
Partie 2 Dialogue social et création de l'association paritaire de gestion du fonds du dialogue social dans le transport routier	290
Partie 4 Dispositions diverses	291
Avenant n° 21 du 13 décembre 2018 relatif à la mise en place, au rôle et au fonctionnement de la CPPNI	291
Préambule	291
Avenant n° 2 du 11 février 2019 à l'accord du 3 novembre 2010 relatif à la prévention et à la réduction de la pénibilité	295
Accord du 14 mars 2019 relatif au dialogue social	296
Adhésion par lettre du 6 avril 2019 de la CNM à l'accord du 13 décembre 2018	297
Avenant n° 112 du 19 avril 2019 à l'annexe I de la convention relatif à la mise en place de l'indemnité kilométrique pour les personnels coursiers à vélo	297
Préambule	297
Avenant n° 4 du 15 mai 2019 à l'accord-cadre du 23 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail	297
Avenant du 3 juillet 2019 à l'avenant n° 21 du 13 décembre 2018 et à l'accord du 13 décembre 2018 relatif à la CPPNI et au dialogue social	299
Préambule	299
Annexe	300
Accord de révision du 20 septembre 2019 relatif à la transposition du protocole d'accord du 4 octobre 2017	300
Préambule	300
Titre Ier Dispositions transposées	301
Titre II Dispositions diverses	304
Adhésion par lettre du 13 janvier 2020 de l'OTRE à l'accord du 13 décembre 2018	304



Avenant n° 1 du 11 février 2020 à l'accord du 25 septembre 2015 relatif à l'obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé » (transport de déménagement)	304
Préambule	304
Annexes	305
Avenant n° 1 du 11 février 2020 à l'accord du 6 octobre 2015 relatif à l'obligation conventionnelle de souscrire à un socle minimal de « protection santé » (transport sanitaire)	305
Préambule	305
Annexes	305
Avenant n° 2 du 11 février 2020 relatif à la création d'une obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé » (transport de marchandises)	306
Préambule	306
Annexe	306
Avenant n° 21 du 11 février 2020 à l'accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel (transport de fonds et valeurs)	306
Préambule	307
Annexe	307
Accord du 13 mars 2020 relatif aux taux de cotisation des congés de fin d'activité (AGECFA Voyageurs)	307
Préambule	307
Accord du 4 juin 2020 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	308
Préambule (rappel des grands principes et des objectifs)	308
Annexe	311
Accord du 4 juin 2020 relatif à la mise en oeuvre des actions de reconversion ou promotion par alternance (dit « Pro-A »)	311
Préambule	311
Annexe	313
Accord du 3 juillet 2020 à l'accord du 7 juillet 2009 relatif au changement de prestataire (Interurbain)	314
Préambule	314
Annexes	316
Annexe 3	316
Accord du 17 juillet 2020 relatif aux taux d'allocation des congés de fin d'activité (FONGECFA transport)	318
Préambule	318
Accord du 21 octobre 2020 relatif à l'activité réduite pour le maintien dans l'emploi	318
Préambule	318
Avenant n° 1 du 12 novembre 2020 à l'accord du 3 juillet 2020 portant révision de l'accord du 7 juillet 2009 relatif au changement de prestataire (transport interurbain)	320
Préambule	320
Avenant du 12 novembre 2020 relatif à la dérogation temporaire à l'accord « CFA-Voyageurs »	321
Accord du 1er décembre 2020 à l'accord du 24 septembre 2004 relatif à la définition, au contenu et aux conditions d'exercice de l'activité des conducteurs en périodes scolaires	322
Préambule	322
Accord du 1er décembre 2020 relatif au travail à temps partiel	324
Préambule	324
Titre Ier Dispositions générales	324
Titre II Durée et organisation du temps de travail	324
Section 1 Durée du travail	324
Section 2 Organisation du travail	325
Titre III Dispositions diverses	326
Avenant du 17 décembre 2020 à l'accord du 12 avril 2017 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, à la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et à l'emploi	326
Préambule	326
Accord du 1er mars 2021 relatif à l'activité réduite pour le maintien dans l'emploi	326
Préambule	327
Annexe	329
Avenant du 18 juin 2021 à l'accord du 12 avril 2017 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et à l'emploi	331
Préambule	331
Avenant n° 5 du 24 septembre 2021 à l'accord du 18 avril 2002 relatif à l'aménagement, l'organisation et la réduction du temps de travail et à la rémunération des personnels	331
Préambule	331
Avenant du 26 octobre 2021 à l'accord du 12 avril 2017 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et à l'emploi	332
Préambule	332
Avenant n° 1 du 26 octobre 2021 à l'accord du 4 juin 2020 relatif à la mise en oeuvre des actions de reconversion ou promotion par alternance (dit « Pro-A »)	332
Préambule	332
Annexe	333
Accord du 1er février 2022 relatif aux contrats spécifiques dans le secteur du transport de déménagement	333
Préambule	333
Accord du 3 février 2022 relatif aux diverses dispositions conventionnelles pour les entreprises du transport routier de marchandises et des activités auxiliaires	335
Préambule	335
Avenant n° 3 du 3 février 2022 à l'accord du 1er octobre 2012 relatif à la création d'une obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé »	336
Préambule	336
Annexe	337
Accord du 28 mars 2022 relatif à la modernisation des classifications conventionnelles des ouvriers dans les entreprises de transport sanitaire	337

Préambule	337
Annexe	339
Accord collectif du 28 mars 2022 portant création d'un régime de prévoyance dans les entreprises exerçant des activités de transport sanitaire	340
Préambule	340
Dénonciation par lettre du 24 mai 2022 de la CNM et de la FNTV de l'accord du 3 juillet 2018 relatif au transfert de salariés en cas de changement de prestataire dans le secteur du transport de fonds et valeurs	342
Accord du 1er février 2023 à l'accord du 13 décembre 2018 relatif au fonctionnement et au financement du dialogue social et à l'article 23 de la CCNP	343
Avenant du 1er février 2023 à l'accord du 12 avril 2017 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, à la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et à l'emploi	343
Préambule	343
Avenant n° 2 du 8 février 2023 à l'accord du 4 juin 2020 relatif à la mise en oeuvre des actions de reconversion ou promotion par alternance (dite « Pro-A »)	344
Préambule	344
Avenant n° 3 du 22 février 2023 à l'accord du 4 juin 2020 relatif à la mise en oeuvre des actions de reconversion ou promotion par alternance (dit « Pro-A »)	344
Préambule	344
Accord du 16 juin 2023 relatif à l'adaptation des congés de fin d'activité et annexe de financement	345
Préambule	345
Annexe	347
Accord du 19 juin 2023 relatif aux frais de déplacement des ouvriers des entreprises de transport routier de voyageurs	347
Préambule	348
Accord du 19 juin 2023 relatif aux dispositions spécifiques du dimanche ou jour férié travaillé des entreprises de transport routier de voyageurs	348
Préambule	348
Avenant n° 1 du 19 juin 2023 à l'accord du 1er décembre 2020 relatif à la définition, au contenu et aux conditions d'exercice de l'activité des conducteurs en périodes scolaires	348
Préambule	349
Avenant du 4 décembre 2023 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et à l'emploi	349
Préambule	349
Accord du 8 janvier 2024 relatif à l'emploi de conducteur-accompagnateur	350
Textes Salaires	352
Annexe I ouvriers salaires Avenant 72 du 5 décembre 1990	352
Salaires à compter du 1er décembre 1990 et du 1er février 1991	352
Rémunérations globales garanties pour 39 heures de travail par semaine et 169 heures par mois ou la durée équivalente, à compter du 1er décembre 1990 et du 1er février 1991	352
Avenant n° 9 du 14 novembre 2001 relatif aux salaires grands routiers ou longue distance	353
Salaires à compter du 1er novembre 2001 et du 1er janvier 2002.	353
Avenant n° 9 du 6 décembre 2001 relatif aux salaires prime de monitorat et salaires minimaux	354
Accord du 18 avril 2002 relatif aux salaires	355
ANNEXE II de l'accord du 18 avril 2002	355
Taux horaires et salaires mensuels garantis pour 151,67 heures (en euros)	355
Accord du 23 avril 2002 relatif aux salaires personnel roulants : grands routiers ou longue distance	356
Avenant n° 43 du 15 mai 2002 relatif aux salaires personnel roulants : grands routiers ou longue distance	357
Avenant n° 78 du 24 juillet 2002 relatif aux salaires transport routier de voyageurs : employés	357
Salaires à compter du 1er juillet 2002.	357
Avenant du 20 septembre 2002 relatif aux salaires transport routier de voyageurs : ouvriers	358
Salaires à compter du 1er mai 2002.	358
Accord du 25 novembre 2002 relatif aux salaires ouvriers	359
Salaires à compter du 1er mai 2002.	359
Avenant du 1 février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles	362
Salaires	362
Annexe	362
Avenant du 16 février 2004 relatif aux salaires (personnels ouvriers ambulanciers)	363
Avenant n° 1 du 1 juin 2005 relatif aux salaires	363
Avenant n° 2 du 12 juillet 2005 relatif aux salaires et aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	364
Avenant n° 72 du 19 septembre 2006 relatif aux salaires personnels ingénieurs et cadres (annexe IV)	366
Avenant n° 82 du 19 septembre 2006 relatif aux salaires personnels employés (annexe II)	366
Avenant n° 80 du 19 septembre 2006 relatif aux salaires personnels techniciens et agents de maîtrise (annexe III)	367
Avenant n° 96 du 19 septembre 2006 relatif aux salaires personnels ouvriers (annexe I)	368
Accord du 7 décembre 2006 relatif aux salaires (Annexe I, II, III, IV)	368
Revalorisation des rémunérations conventionnelles	368
Avenant du 5 mars 2007 relatif aux salaires (RAG et GAR)	369
Annexe	370
Avenant n° 50 du 16 février 2007 relatif aux salaires (annexe I)	371
Indemnités aux frais de déplacements (Annexe I).	371
Avenant n° 97 du 13 juillet 2007 relatif aux rémunérations au 1er juillet 2007 (annexe I)	371
Avenant n° 83 du 13 juillet 2007 relatif aux rémunérations au 1er juillet 2007 (annexe II)	371
Avenant n° 81 du 13 juillet 2007 relatif aux rémunérations au 1er juillet 2007 (annexe III)	372
Avenant n° 73 du 13 juillet 2007 relatif aux rémunérations au 1er juillet 2007 (annexe IV)	372
Avenant n° 4 du 24 juillet 2007 relatif aux rémunérations 2007 (transport de déménagement)	373
Avenant n° 1 du 21 décembre 2007 à l'accord du 16 février 2004 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ambulanciers	374
Annexe	374



Avenant du 18 février 2008 relatif à la revalorisation des rémunérations conventionnelles	375
Annexe	376
Avenant n° 74 du 19 mai 2008 relatif aux rémunérations aux 1er mai et 1er octobre 2008 (annexe IV)	380
Annexe	380
Avenant n° 82 du 19 mai 2008 relatif aux rémunérations et indemnités aux 1er mai et 1er octobre 2008 (annexe III)	381
Annexe	381
Avenant n° 84 du 19 mai 2008 relatif aux rémunérations et indemnités aux 1er mai et 1er octobre 2008 (annexe II)	382
Annexe	382
Avenant n° 98 du 19 mai 2008 relatif aux rémunérations au 1er mai 2008 (annexe I)	383
Annexe	383
Avenant n° 5 du 8 juillet 2008 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de déménagement	384
Annexe	384
Avenant n° 2 du 27 octobre 2008 relatif aux salaires (ambulanciers)	385
Annexe	386
Avenant n° 2 du 30 janvier 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2009 dans les entreprises de prestations logistiques	386
Avenant n° 75 du 6 avril 2009 relatif aux salaires aux 1er avril et 1er juillet 2009 (annexe IV)	389
Annexe	389
Avenant n° 83 du 6 avril 2009 relatif aux salaires aux 1er avril et 1er juillet 2009 (annexe III)	390
Annexe	390
Avenant n° 85 du 6 avril 2009 relatif aux salaires aux 1er avril et 1er juillet 2009 (annexe II)	391
Annexe	391
Avenant n° 99 du 6 avril 2009 relatif aux salaires aux 1er avril et 1er juillet 2009 (annexe I)	392
Annexe	392
Avenant n° 3 du 2 juin 2009 à l'accord du 16 février 2004 relatif aux rémunérations des personnels ambulanciers	393
Annexe	393
Avenant n° 54 du 14 décembre 2009 relatif aux frais de déplacement	393
Annexe	394
Accord du 14 décembre 2009 relatif à la revalorisation des rémunérations	394
Annexe	395
Avenant n° 6 du 12 novembre 2009 relatif aux rémunérations	397
Avenant n° 55 du 2 mars 2010 relatif aux frais de déplacement pour l'année 2010	399
Annexe	399
Avenant n° 3 du 13 décembre 2010 relatif au personnel des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	399
Annexe	400
Avenant n° 7 du 2 février 2011 relatif aux taux horaires et aux rémunérations annuelles garanties	402
Annexe	402
Avenant n° 76 du 23 février 2011 relatif aux rémunérations minimales garanties	403
Annexe	403
Avenant n° 84 du 23 février 2011 relatif aux salaires mensuels garantis	404
Annexe	405
Avenant n° 86 du 23 février 2011 relatif aux salaires mensuels garantis	405
Annexe	406
Avenant n° 100 du 23 février 2011 relatif aux salaires mensuels garantis	406
Annexe	407
Accord du 23 mars 2011 relatif à la revalorisation des rémunérations au 1er avril 2011	407
Annexe	408
Avenant n° 58 du 20 décembre 2011 relatif aux frais de déplacement	410
Annexe	411
Avenant n° 77 du 16 avril 2012 relatif aux rémunérations minimales annuelles au 1er avril 2012	411
Annexe	411
Avenant n° 85 du 16 avril 2012 relatif aux salaires mensuels garantis au 1er avril 2012	412
Annexe	412
Avenant n° 87 du 16 avril 2012 relatif aux taux horaires et aux salaires mensuels garantis au 1er avril 2012	412
Annexe	413
Avenant n° 101 du 16 avril 2012 relatif aux salaires au 1er avril 2012	413
Annexe	413
Avenant n° 8 du 26 mars 2012 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles	414
Annexe I	414
Avenant n° 59 du 9 mai 2012 relatif aux frais de déplacement	415
Annexe	415
Avenant n° 9 du 21 novembre 2012 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles	415
Annexe	416
Avenant n° 60 du 19 décembre 2012 relatif aux frais de déplacement des ouvriers	416
Annexe	417
Accord du 19 décembre 2012 relatif aux rémunérations annuelles garanties au 1er janvier 2013	417
Annexe	417
Avenant n° 78 du 19 février 2013 relatif aux rémunérations minimales annuelles au 1er janvier 2013	420
Annexe	420
Avenant n° 86 du 19 février 2013 relatif aux salaires mensuels garantis au 1er janvier 2013	420
Annexe	421
Avenant n° 88 du 19 février 2013 relatif aux salaires mensuels garantis au 1er janvier 2013	421
Annexe	421
Avenant n° 102 du 19 février 2013 relatif aux rémunérations conventionnelles au 1er janvier 2013	422
Annexe	422
Avenant n° 61 du 8 mars 2013 relatif aux frais de déplacement	422
Annexe	423

Avenant n° 10 du 21 mars 2013 relatif aux rémunérations conventionnelles au 1er mai 2013	423
Annexe	423
Avenant n° 62 du 28 avril 2014 relatif aux frais de déplacement	424
Annexe	424
Avenant n° 80 du 10 mars 2015 relatif à l'annexe IV « Ingénieurs et cadres »	424
Annexe	425
Avenant n° 88 du 10 mars 2015 relatif à l'annexe III « Techniciens et agents de maîtrise »	425
Annexe	425
Avenant n° 90 du 10 mars 2015 relatif à l'annexe II « Employés »	426
Annexe	426
Avenant n° 105 du 10 mars 2015 relatif à l'annexe I « Ouvriers »	426
Annexe	427
Accord du 3 novembre 2015 relatif aux rémunérations conventionnelles	427
Annexe	427
Avenant n° 64 du 7 janvier 2016 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe I)	429
Annexe	430
Avenant n° 13 du 12 février 2016 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	430
Annexe	430
Avenant n° 81 du 4 avril 2016 relatif à l'annexe IV « Ingénieurs et cadres »	431
Annexe	431
Avenant n° 89 du 4 avril 2016 relatif à l'annexe III « techniciens et agents de maîtrise »	431
Annexe	432
Avenant n° 91 du 4 avril 2016 relatif à l'annexe II « Employés »	432
Annexe	432
Avenant n° 106 du 4 avril 2016 relatif à l'annexe I « Ouvriers »	433
Annexe	433
Avenant n° 9 du 3 mai 2016 au protocole d'accord du 30 juin 2004 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	433
Annexe	434
Avenant n° 4 du 16 juin 2016 relatif aux rémunérations du transport sanitaire	436
Annexe	436
Avenant n° 65 du 5 juillet 2016 relatif aux frais de déplacements des ouvriers (annexe I)	436
Annexe	437
Avenant n° 14 du 13 décembre 2016 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de déménagement	437
Annexe	437
Avenant n° 66 du 13 mars 2017 relatif aux frais de déplacement des ouvriers	438
Annexe	438
Accord du 7 avril 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles	438
Annexe	439
Avenant n° 82 du 18 avril 2017 relatif à l'annexe IV « Ingénieurs et cadres »	440
Annexe	441
Avenant n° 90 du 18 avril 2017 relatif à l'annexe III « Techniciens et agents de maîtrise »	441
Annexe	441
Avenant n° 92 du 18 avril 2017 relatif à l'annexe II « Employés »	442
Annexe	442
Avenant n° 108 du 18 avril 2017 relatif à l'annexe I « Salaires ouvriers »	443
Annexe	443
Avenant n° 15 du 15 mai 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de déménagement	443
Annexe	444
Avenant n° 10 du 30 juin 2017 relatif à la rémunération des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	445
Annexes	445
Avenant n° 83 du 15 décembre 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe IV)	447
Annexe	447
Avenant n° 91 du 15 décembre 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe III)	448
Annexe	448
Avenant n° 93 du 15 décembre 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe II)	449
Annexe	449
Avenant n° 109 du 15 décembre 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe I)	449
Annexe	450
Accord du 6 mars 2018 portant revalorisation des rémunérations conventionnelles	450
Annexe	451
Avenant n° 16 du 4 mai 2018 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	452
Annexe	453
Avenant n° 67 du 4 avril 2018 relatif aux frais de déplacement des ouvriers	453
Annexe	454
Avenant n° 68 du 6 juillet 2018 relatif aux frais de déplacements des ouvriers (annexe I)	454
Annexe	454
Avenant n° 11 du 30 juillet 2018 relatif aux rémunérations des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	454
Annexe	455
Avenant n° 111 du 19 décembre 2018 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe I)	458
Annexe	459
Avenant n° 94 du 19 décembre 2018 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe II)	459
Annexe	460
Avenant n° 92 du 19 décembre 2018 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe III)	460
Annexe	461
Avenant n° 84 du 19 décembre 2018 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe IV)	461

Annexe	461
Accord du 15 mai 2019 relatif aux rémunérations conventionnelles au 1er juin 2019	462
Annexe	462
Avenant n° 17 du 15 mai 2019 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	464
Annexe	464
Avenant n° 69 du 24 juin 2019 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe I)	466
Annexe	466
Avenant n° 70 du 26 juin 2019 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe I)	466
Annexe	466
Avenant n° 113 du 3 mars 2020 relatif aux rémunérations conventionnelles au 1er mars 2020 (annexe I)	467
Annexe	467
Avenant n° 95 du 3 mars 2020 relatif aux salaires mensuels garantis au 1er mars 2020 (annexe II)	468
Annexe	468
Avenant n° 93 du 3 mars 2020 relatif aux salaires mensuels garantis au 1er mars 2020 (annexe III)	468
Annexe	469
Avenant n° 85 du 3 mars 2020 relatif aux rémunérations annuelles minimales au 1er mars 2020 (annexe IV)	469
Annexe	470
Avenant n° 71 du 10 juillet 2020 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe I)	470
Annexe	470
Avenant n° 12 du 8 octobre 2020 au protocole d'accord du 30 juin 2004 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	471
Annexe	471
Accord du 23 octobre 2020 relatif à la revalorisation des rémunérations conventionnelles	472
Annexe	473
Avenant n° 72 du 29 octobre 2020 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe I)	474
Annexe	474
Accord du 5 février 2021 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ambulanciers et à l'engagement d'ouverture de négociations à venir (transport sanitaire)	474
Avenant n° 18 du 12 février 2021 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	475
Annexe	475
Avenant n° 13 du 21 mai 2021 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	476
Annexes	476
Avenant n° 114 du 19 mars 2021 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe I)	478
Annexe	479
Avenant n° 96 du 19 mars 2021 relatif aux salaires mensuels garantis (annexe II)	479
Annexe	480
Avenant n° 94 du 19 mars 2021 relatif aux salaires mensuels garantis (annexe III)	480
Annexe	481
Avenant n° 86 du 19 mars 2021 relatif aux rémunérations annuelles minimales (annexe IV)	481
Annexe	482
Avenant n° 73 du 31 janvier 2022 au protocole relatif aux frais de déplacement des ouvriers	482
Annexe	483
Avenant n° 19 du 1er février 2022 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	483
Annexe	483
Accord du 3 février 2022 relatif à la revalorisation des rémunérations conventionnelles pour l'année 2022	484
Annexes	485
Avenant n° 74 du 28 février 2022 relatif aux frais de déplacements des ouvriers (annexe 1 de la convention collective)	487
Annexe	487
Avenant n° 6 du 28 mars 2022 à l'accord du 16 février 2004 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ambulanciers des entreprises de transport sanitaire	488
Préambule	488
Avenant n° 115 du 23 mars 2022 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ouvriers (annexe I de la convention collective)	488
Annexe	489
Avenant n° 97 du 23 mars 2022 relatif aux salaires des employés (annexe II de la convention collective)	490
Annexe	490
Avenant n° 95 du 23 mars 2022 relatif aux salaires des techniciens et agents de maîtrise (annexe III de la convention collective)	491
Annexe	491
Avenant n° 87 du 23 mars 2022 relatif aux rémunérations annuelles minimales des ingénieurs et cadres (annexe IV de la convention collective)	492
Annexe	492
Avenant n° 14 du 12 juillet 2022 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques au 1er septembre 2022	493
Annexes	494
Avenant n° 20 du 19 octobre 2022 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	495
Annexe	496
Accord du 25 octobre 2022 relatif à la revalorisation des rémunérations conventionnelles garanties	497
Annexe	497
Procès-verbal de signature	498
Avenant n° 75 du 10 novembre 2022 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe 1 de la convention collective)	499
Annexe	499
Avenant n° 96 du 10 novembre 2022 relatif aux rémunérations conventionnelles des techniciens et agents de maîtrise (annexe III de la convention collective)	499

collective)	499
Annexe	500
Avenant n° 98 du 10 novembre 2022 relatif aux salaires des employés (annexe II de la convention collective)	500
Annexe	501
Avenant n° 116 du 10 novembre 2022 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ouvriers (annexe I de la convention collective)	501
Annexe	502
Avenant n° 89 du 27 janvier 2023 à l'avenant n° 88 du 10 novembre 2022 relatif aux barèmes des rémunérations conventionnelles des ingénieurs et cadres (annexe IV de la convention collective)	503
Annexe	503
Avenant n° 76 du 6 février 2023 relatif aux frais de déplacement des ouvriers	504
Annexe	504
Avenant n° 7 du 19 juin 2023 à l'accord du 16 février 2004 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ambulanciers des entreprises de transport sanitaire	505
Préambule	505
Avenant n° 90 du 28 juin 2023 relatif aux rémunérations conventionnelles des ingénieurs et cadres (annexe IV de la convention collective)	505
Annexe	506
Avenant n° 97 du 28 juin 2023 relatif aux rémunérations conventionnelles des techniciens et agents de maîtrise (annexe III de la convention collective)	506
Annexe	506
Avenant n° 99 du 28 juin 2023 relatif aux rémunérations conventionnelles des employés (annexe II de la convention collective)	507
Annexe	507
Avenant n° 117 du 28 juin 2023 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ouvriers (annexe I de la convention collective)	508
Annexe	508
Avenant n° 21 du 19 septembre 2023 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	509
Annexe	509
Avenant n° 15 du 27 septembre 2023 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques au 1er novembre 2023	510
Annexes	510
Accord du 11 octobre 2023 relatif à la revalorisation des rémunérations	512
Annexe	512
Avenant n° 77 du 11 octobre 2023 relatif aux frais de déplacement des ouvriers	513
Annexe	514
Avenant n° 118 du 16 octobre 2023 relatif aux rémunérations conventionnelles des ouvriers (annexe 1 de la convention collective)	514
Annexe	514
Avenant n° 100 du 16 octobre 2023 relatif aux rémunérations conventionnelles des employés (annexe 2 de la convention collective)	515
Annexe	515
Avenant n° 98 du 16 octobre 2023 relatif aux rémunérations conventionnelles des techniciens et agents de maîtrise (annexe 3 de la convention collective)	516
Annexe	516
Avenant n° 91 du 16 octobre 2023 relatif aux rémunérations conventionnelles des ingénieurs et cadres (annexe 4 de la convention collective)	517
Annexe	517
Avenant n° 22 du 16 janvier 2024 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	518
Annexe	518
Protocole d'accord du 24 septembre 1980 sur la mise en place d'un régime de prévoyance d'inaptitude à la conduite	519
Catégories de personnel concernées	519
Risques couverts	519
Bénéficiaires	520
Durée du versement des prestations	520
Montant des prestations	520
Reclassement dans l'entreprise	520
Financement du régime	520
Portabilité	521
Dispositions diverses	521
Date d'application et durée	521
Publicité	521
Textes Attachés	521
Avenant n° 1 du 12 juillet 1982 relatif à la mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite	521
Préambule	521
Convention du 12 juillet 1982 portant mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite Annexe Convention de gestion	522
Engagements de l'association.	522
Date d'effet et durée de la présente convention.	522
Renouvellement et dénonciation et effets de celle-ci.	522
Avenant n° 3 du 7 juillet 1999 relatif au protocole sur la mise en place d'un régime d'inaptitude à la conduite	523
Entrée en application.	523
Dépôt et publicité.	523
Avenant du 17 décembre 2001 relatif à la modification des textes régissant l'IPRIAC	523
Annexe portant sur les statuts de l'IPRIAC Annexe du 5 février 2002	524
Statuts	524
Accord du 22 septembre 2010 portant modification du règlement intérieur de l'IPRIAC	528
Préambule	528
Accord du 22 septembre 2010 portant modification des statuts de l'IPRIAC	529
Préambule	529
Avenant n° 4 du 19 avril 2004 relatif à diverses modifications au protocole d'accord du 24 septembre 1980	530
Préambule	530

Accord du 9 septembre 2004 relatif à la modification de l'accord du 24 septembre 1980	531
Entrée en application	531
Dépôt et publicité	531
Avenant du 26 juin 2008 portant modifications des statuts régissant l'IPRIAC	531
Préambule	532
Accord du 25 novembre 2009 relatif à la désignation de l'institution chargée du régime de prévoyance créé par le protocole d'accord du 24 septembre 1980	532
Adhésion par lettre du 20 mai 2010 de l'OTRE à l'accord du 24 septembre 1980 relatif à la prévoyance	532
Avenant n° 6 du 22 septembre 2010 à l'accord du 24 septembre 1980 relatif à la mise en place d'un régime d'invalidité à la conduite	533
Préambule	533
Adhésion par lettre du 15 février 2011 de l'OTRE à l'accord du 24 septembre 1980 et aux accords du 22 septembre 2010	533
Accord-cadre du 20 avril 2016 pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés relevant des professions des transports et activités du déchet	534
Titre Ier Dispositions générales	534
Titre II Dispositions relatives au compte individuel de points	535
Titre III Dispositions relatives aux garanties	536
Titre IV Dispositions relatives au haut degré de solidarité	537
Titre V Dispositions relatives à la gestion de l'accord	537
Titre VI Prochaine étape	537
Titre VII Dispositions finales	538
Accord du 20 avril 2016 portant modification du décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955 relatif aux garanties décès et invalidité des salariés	538
Avenant n° 7 du 20 avril 2016 à l'accord du 24 septembre 1980 relatif à l'invalidité à la conduite	541
Adhésion par lettre du 14 juin 2016 de la FNST CGT aux accords du 20 avril 2016 et à l'avenant n° 7 du 20 avril 2016	543
Avenant n° 1 du 7 mars 2017 à l'accord du 20 avril 2016 portant modification du décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955 concernant les garanties décès et invalidité des salariés relevant des professions du transport	543
Avenant n° 1 du 12 avril 2017 à l'accord-cadre du 20 avril 2016 pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés	543
Adhésion par lettre du 23 mai 2017 de la FGT CFTC aux avenants n° 1 du 7 mars 2017 et du 12 avril 2017	544
Avenant n° 2 du 15 février 2019 à l'accord-cadre du 20 avril 2016 relatif au nouveau modèle de protection sociale des salariés	545
Préambule	545
Avenant n° 3 du 17 mars 2021 relatif au nouveau modèle de protection sociale des salariés	546
Préambule	546
Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016)	546
Préambule	546
Accord du 23 mars 2022 relatif au régime de prévoyance des salariés des entreprises du transport de voyageurs	548
Accord du 5 mars 1986 portant création d'une institution de prévoyance	549
Accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel des entreprises exerçant des activités de transport de fonds et valeurs. Etendu en partie par arrêté du 27 juin 1991 JONC 10 juillet 1991.	550
Préambule	550
Champ d'application	550
Titre Ier : Dispositions particulières à l'ensemble du personnel	550
Embauchage définitif	550
Port d'armes	550
Arrêt de travail	550
Accompagnement des salariés victimes d'agression	550
Inaptitude à l'emploi	551
Décès ou invalidité	551
Régime complémentaire de frais de santé	551
Evolution d'emploi	551
Hygiène et sécurité	552
Travail à temps partiel	552
Jours fériés	552
Changement de résidence	552
Titre II : Dispositions spécifiques applicables aux différentes catégories de personnel	552
Période d'essai	552
Démission et délai-congé des convoyeurs de fonds	553
Formation professionnelle	553
Congés payés	558
Travail du dimanche des convoyeurs de fonds	558
Interdiction du voyage de fonds et de l'alimentation des appareils distributeurs de billets la nuit (1)	558
Départ en retraite	559
Coefficients	559
Affectation temporaire	559
Polycompétence	559
Salaires minimaux professionnels garantis et 13e mois	559
Prime de risques	560
Prime de prestation sur les automates bancaires	560
Prime de moniteur de tir	560
Application des dispositions générales conventionnelles	560
Titre III : Dispositions diverses	560
Avantages acquis	560
Commission de suivi	561
Participation aux réunions paritaires	561
Dispositions diverses et entrée en vigueur	561
Publicité et dépôt	561
Textes Attachés	561

Annexe I. Nomenclature et définitions des emplois. Accord national professionnel du 5 mars 1991	561
Nomenclature des niveaux de formation définis par l'éducation nationale	563
Catégories socio-professionnelles (filières et emplois) - Coefficients	563
Annexe II. Régime de prévoyance document n° 1. Accord national professionnel du 5 mars 1991	564
Régime de prévoyance « Capital invalidité-décès »	564
Régime de prévoyance « Inaptitude à la conduite » IPRIAC	565
Annexe III Avenant n° 16 du 23 décembre 2009 à l'accord du 5 mars 1991 relatif aux salaires et aux primes	566
Annexe III	566
Annexe à l'art. 8 (régime complémentaire de frais de santé). Accord national professionnel du 5 mars 1991	567
Annexe : Régime complémentaire de frais de santé (art. 8) - Garanties du régime complémentaire de frais de santé	567
Protocole d'accord du 22 mai 2000 relatif à la fin de conflit collectif dans le secteur des entreprises de fonds et valeurs	567
Première partie : Mesures liées à la sécurité	567
Deuxième partie : Revalorisation des salaires minimaux professionnels garantis sur les barèmes 169 heures	568
Troisième partie : Formation professionnelle.	568
Quatrième partie : Mesures de fin de conflit	568
Déclaration du contrôleur général du travail des transports : en charge de la mission de conciliation.	568
Accord du 10 juillet 2002 relatif au travail de nuit dans le transport de fonds et valeurs	569
Champ d'application	569
Recours au travail de nuit et période nocturne	569
Travail de nuit des personnels sédentaires	569
Travail de nuit des personnels rouleurs	570
Formation des travailleurs de nuit et égalité professionnelle des femmes et des hommes	570
Mentions sur le bulletin de paie	570
Entrée en application	570
Dépôt et publicité	570
Avenant n° 15 du 16 juillet 2009 à l'accord du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi	570
Avenant n° 18 du 27 mai 2014 à l'accord du 5 mars 1991 portant révision de la nomenclature des primes	571
Avenant n° 13 du 26 septembre 2007 modifiant l'accord du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel des entreprises exerçant des activités de transport de fonds et de valeurs	573
Annexe	576
Avenant n° 14 du 11 mars 2008 portant diverses modifications de l'accord du 5 mars 1991	578
Avenant n° 19 du 4 juillet 2014 à l'accord du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel des entreprises exerçant des activités de transports de fonds et de valeurs	579
Annexe	580
Avenant n° 20 du 12 novembre 2017 à l'accord du 5 mars 1991 relatif au régime de frais de santé	580
Préambule	580
Avenant n° 21 du 11 février 2020 à l'accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel (transport de fonds et valeurs)	582
Préambule	582
Annexe	583
Avenant n° 22 du 20 janvier 2022 à l'accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel (transport de fonds et valeurs)	583
Préambule	583
Annexe	586
Textes Salaires	589
Salaires Avenant n° 12 du 6 novembre 2006	589
Avenant n° 17 du 26 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux et aux primes de risques (création de l'annexe III à l'accord national professionnel du 5 mars 1991)	590
Annexe III à l'accord national professionnel du 5 mars 1991	590
Avenant n° 23 du 30 septembre 2022 à l'accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel de transports de fonds et de valeurs	591
Annexe	591
Accord du 14 novembre 1991 relatif au conseil d'administration de la CARCEPT-Prévoyance	592
Accord du 7 juillet 1999 portant sur la désignation de l'institution chargée de la gestion du régime de prévoyance créé par le protocole d'accord du 24 septembre 1980 modifié	592
Entrée en application	592
Dépôt et publicité	592
Accord du 7 juillet 1999 portant sur la désignation de l'institution chargée de la gestion des risques à caractère obligatoire visée par l'accord du 5 mars 1986 modifié pris en application du décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955	592
Avenant n° 2 du 7 juillet 1999 relatif au régime de prévoyance	593
Entrée en application	593
Dépôt et publicité	593
Accord-cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport de fonds et valeurs	593
Préambule	593
Titre Ier : Champ d'application.	594
Titre II : Conditions de l'application de l'accord-cadre dans les entreprises	594
Principe	594
Organisation, réduction de la durée du travail	594
Modalités de contrôle et de suivi	595
Conséquences de la réduction du temps de travail sur les rémunérations. Portée sur le taux horaire	595
Dispositions spécifiques applicables au personnel d'encadrement	596
Dispositions relatives à l'emploi	596
Titre III : Mesures d'accompagnement des dispositions relatives à la réduction de la durée légale du travail	596
Contingent d'heures supplémentaires	596
Dispositions particulières aux personnels employés à temps partiel	597

Dispositions particulières aux personnels employés entre 32 heures et 39 heures hebdomadaires	597
Titre IV : Dispositions diverses	597
Clause de révision	597
Entrée en application de l'accord	597
Publicité et dépôt	597
Accord du 10 décembre 2018 relatif à l'OPCO (Mobilités)	597
Préambule	597
I. - Constitution de l'OPCO-M	598
II. - Organes de gouvernance	598
III. - Pondération des votes	600
IV. - Modifications du périmètre après la constitution d'OPCO-M	600
V. - Modalités et calendrier de constitution d'OPCO-M	600
Annexes	600
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
Avenant n° 3 portant adhésion du secteur propreté (8 juillet 2014)	NV-1
Avenant n° 3 à l'accord du 02/04/1998 - CFA voyageurs (10 juin 2015)	NV-1
Accord du 16 juin 2016	NV-2
Avenant n° 14	NV-6
Avenant n°107	NV-7
Avenant n° 1	NV-8
Accord du 12 avril 2017	NV-8
Lettre d'adhésion adhésion FO-UNCP avenant n° 110 et annexes (11 juillet 2018)	NV-19
Avenant n° 112 indemnité kilométrique (19 avril 2019)	NV-20
Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019	NV-20
Accord interprofessionnel 4 09 2020 relatif à la garantie de l'emploi en cas de changement de prestataire transport scolaire mayotte (4 septembre 2020)	NV-22
Avenant n°1 modalités d'enregistrement et de contrôle du temps de travail des personnels ambulanciers (5 février 2021)	NV-24
Accord garantie emploi poursuite relations travail changement prestataire (15 novembre 2021)	NV-26
Accord organisation du travail (25 novembre 2021)	NV-28
Accord dispositions conventionnelles (2 octobre 2023)	NV-33
Avenant conducteur-accompagnateur (13 février 2024)	NV-34
Avenant n°78 frais déplacement ouvriers (13 février 2024)	NV-34
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950

Signataires	
Organisations patronales	Union des fédérations de transports, groupant les organisations syndicales ci-après : Fédération nationale des transports routiers ; Fédération nationale des associations professionnelles des entreprises de groupage rail et route ; Fédération nationale des correspondants de chemins de fer ; Chambre syndicale des loueurs d'automobiles industriels ; Chambre syndicale des entrepreneurs de déménagements, garde-meubles et transports de France ; Fédération nationale des commissionnaires de transports, commissionnaires en douane agréés, transitaires, agents maritimes et assimilés de France ; Fédération nationale des entreprises de transports auxiliaires des collectivités et administrations publiques ; Association professionnelle des affréteurs routiers ; Syndicat national des transporteurs mixtes rail-route.
Organisations de salariés	Fédération nationale des moyens de transports CGT ; Syndicat national des ingénieurs et cadres des transports CGT ; Fédération nationale Force ouvrière des transports CGT - FO ; Fédération française des syndicats chrétiens d'ouvriers des transports sur route et similaires CFTC ; Fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise CFTC ; Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres CFTC ; Syndicat national des cadres de direction et de maîtrise des transports CGC ; Fédération nationale des chauffeurs routier.
Organisations adhérentes	Fédération nationale des employés et cadres du commerce, du crédit, des assurances, de la sécurité sociale et divers CGT-FSN, le 24 juillet 1951 ; Fédération nationale des entreprises de vidange et d'assainissement, le 15 octobre 1956 ; Association nationale des transports 'Les Routiers', le 22 juin 1959 ; Fédérations nationales des chauffeurs routiers, poids lourds et assimilés, le 20 juillet 1961 ; Fédération autonome interprofessionnelle des viandes et de l'alimentation, le 10 octobre 1963 ; Fédération des employés, techniciens et agents de maîtrise (FETAM) CFTC, le 21 mai 1985 ; Syndicat national indépendant des routiers auxiliaires et assimilés CGSI, le 14 mars 1969 ; Syndicat professionnel des représentants en transport, des cadres et agents de maîtrise, des transitaire, le 23 novembre 1973 ; Fédération autonome des transports, le 8 août 1974 ; Fédération générale des transports CSL, le 31 octobre 1980. Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE), le 12 novembre 2003.

Clauses communes

Champ d'application

Article 1er

En vigueur étendu

Modifié par Avenant du 30-6-2004 en vigueur le 1er jour du mois suivant extension BOCC 2004-32 étendu par arrêté du 4-1-2005 JORF 22-1-2005.

1.1. Principe

La présente convention et les accords qui y sont annexés règlent les rapports entre les employeurs et les salariés des entreprises relevant de l'une des activités du transport énumérées ci-après, par référence à la nomenclature d'activité française - NAF - adaptée de la nomenclature d'activité européenne - NACE - et approuvée par le décret n° 92-1129 du 2 octobre 1992.

60-2 B. - Transports routiers réguliers de voyageurs :

Cette classe comprend le transport interurbain de voyageurs par autocars, sur des lignes et selon des horaires déterminés, même à caractère saisonnier.

Cette classe comprend aussi le ramassage scolaire ou le transport de personnel.

60-2 G. - Autres transports routiers de voyageurs :

Cette classe comprend :

- l'organisation d'excursions en autocars ;
- les circuits touristiques urbains par car ;
- la location d'autocars (avec conducteur) à la demande.

60-2 L. - Transports routiers de marchandises de proximité :

Cette classe comprend le transport routier à caractère urbain ou de proximité, consistant à enlever ou à livrer des marchandises emballées ou non lors de déplacement de courte durée.

Cette classe comprend aussi :

- la livraison de béton prêt à l'emploi ;
- la collecte du lait à la ferme.

60-2 M. - Transports routiers de marchandises interurbains :

Cette classe comprend le transport routier de marchandises, régulier ou non, interurbain, sur longue distance et international ; y entre le transport lourd, en vrac, par conteneurs, hors gabarit, etc.

60-2 N. - Déménagement :

Cette classe comprend le déménagement de mobilier de particuliers, de

bureaux, d'ateliers ou d'usines, qu'il soit international, interurbain, intra-urbain ou dans un même immeuble ou site.

Cette classe comprend aussi :

- le garde-meubles ;
- la livraison de meubles et équipements ménagers avec déballage ou installation.

60-2 P. - Location de camions avec conducteur :

Cette classe comprend la location de camions et camionnettes avec conducteur.

63-4 A. - Messagerie, fret express :

Cette classe comprend :

- la collecte d'envois multiples (groupage) de moins de 3 tonnes groupés sur des quais pour constituer des chargements complets aptes à remplir des véhicules de transport pour dégroupage au quai du centre réceptionnaire et livraison au domicile du destinataire ;
- le fret express de marchandises.

63-4 B. - Affrètement :

Cette classe comprend l'affrètement terrestre, maritime et aérien (ou une combinaison de ces moyens) qui consiste à confier des envois sans groupage préalable à des transporteurs publics.

63-4 C. - Organisation des transports internationaux :

Cette classe comprend :

- l'organisation logistique des transports de marchandises en provenance ou à destination du territoire national ou international, par tous les modes de transports appropriés ;
- le transit terrestre, maritime ou aérien ;
- les activités de commissionnaire en douane.

64-1 C. - Autres activités de courrier :

Cette classe comprend :

- les activités postales autres que celles exercées par La Poste ;
- l'acheminement du courrier (lettres et colis), généralement en express.

Cette classe comprend aussi les activités des coursiers urbains et taxis marchandises.

71-2 A. - Location d'autres matériels de transport terrestre :

Est prise en compte, dans cette classe, uniquement la location de véhicules industriels sans chauffeur.

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance (Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance)	Article 1	179
	Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance (Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance)	Article 1	179
	Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance (Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance)	Article 1	179
	Cas particulier des conducteurs victimes d'un accident du travail (Accord du 2 avril 1998 relatif au congé de fin d'activité des conducteurs des entreprises de transport interurbain de voyageurs)	Article 3	104
	Cas particulier des conducteurs victimes d'un accident du travail (Accord du 2 avril 1998 relatif au congé de fin d'activité des conducteurs des entreprises de transport interurbain de voyageurs)	Article 3	104
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))	Article 5	547
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		
	Garanties (Accord collectif du 28 mars 2022 portant création d'un régime de prévoyance dans les entreprises exerçant des activités de transport sanitaire)		
	Garanties (Accord collectif du 28 mars 2022 portant création d'un régime de prévoyance dans les entreprises exerçant des activités de transport sanitaire)		
	Maladie et accident (Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise Annexe III)		
	Maladie et accident (Accord du 27 février 1951 relatif aux employés Annexe II)		
	Maladie et accident (Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres - Annexe IV)		
	Maladie et accident (Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers - annexe I)		
	Maladie et accident (Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise Annexe III)		
	Maladie et accident (Accord du 27 février 1951 relatif aux employés Annexe II)		
	Maladie et accident (Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres - Annexe IV)		
	Maladie et accident (Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers - annexe I)		
Accident du travail	Maladies et accidents (Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950)		
	Maladies et accidents (Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950)		
	Révision programmée des dispositions de la convention collective (Protocole d'accord du 7 novembre 1997 relatif aux rémunérations minimales conventionnelles 1997 et à l'ouverture de négociations visant à la révision programmée des dispositions de la convention collective)		
Arrêt de travail, Maladie	Révision programmée des dispositions de la convention collective (Protocole d'accord du 7 novembre 1997 relatif aux rémunérations minimales conventionnelles 1997 et à l'ouverture de négociations visant à la révision programmée des dispositions de la convention collective)		
	de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1950-12-21	Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950	1
1951-02-27	Accord du 27 février 1951 relatif aux employés ; nomenclature et définition des emplois Annexe II	34
	Accord du 27 février 1951 relatif aux employés Annexe II	30
1951-03-30	Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise ; nomenclature et définition des emplois - annexe III	43
	Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise Annexe III	37
1951-10-30	Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres - Annexe IV	46
	Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres ; nomenclature des groupes - annexe IV	52
1958-03-05	Accord du 5 mars 1958 relatif aux régimes complémentaires de retraite et de prévoyance. Annexe V	53
1961-06-16	Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers - annexe I	11
	Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers ; nomenclature et définition des emplois - annexe I	22
1974-04-30	Accord du 30 avril 1974 relatif aux ouvriers ; frais de déplacement ; taux des indemnités forfaitaires - annexe I	30
	Protocole du 30 avril 1974 relatif aux ouvriers frais de déplacement (annexe I)	28
1980-09-24	Protocole d'accord du 24 septembre 1980 sur la mise en place d'un régime de prévoyance d'inaptitude à la conduite	
1982-03-24	Accord du 24 mars 1982 relatif à la participation des salariés aux fruits de l'expansion - annexe VI	
	Avenant n° 1 du 12 juillet 1982 relatif à la mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite	
1982-07-12	Convention du 12 juillet 1982 portant mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite Annexe Convention de gestion	
1983-02-25	Accord du 25 février 1983 relatif à la mise en place de l'association Fongecif transports	
1986-03-05	Accord du 5 mars 1986 portant création d'une institution de prévoyance	
1990-12-05	Annexe I ouvriers salaires Avenant 72 du 5 décembre 1990	
	Accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel des entreprises exerçant des activités de transport de fonds et valeurs. Etendu en partie par arrêté du 27 juin 1991 JONC 10 juillet 1991.	
1991-03-05	Annexe à l'art. 8 (régime complémentaire de frais de santé). Accord national professionnel du 5 mars 1991	
	Annexe I. Nomenclature et définitions des emplois. Accord national professionnel du 5 mars 1991	
	Annexe II. Régime de prévoyance document n° 1. Accord national professionnel du 5 mars 1991	
1991-11-14	Accord du 14 novembre 1991 relatif au conseil d'administration de la CARCEPT-Prévoyance	
	Accord du 15 juin 1992 relatif au contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires	
1992-06-15	Déclaration commune des parties signataires annexée au protocole d'accord relatif au contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires du 15 juin 1992	
1992-07-23	Accord du 23 juillet 1992 portant mise en oeuvre du plan social dans les entreprises titulaires d'un agrément en douane	
1992-11-13	Accord du 13 novembre 1992 portant diverses mesures sociales d'accompagnement des dispositions relatives au permis de conduire	
1993-02-22	Accord du 22 février 1993 relatif à la participation au financement de la formation professionnelle continue des entreprises employant dix salariés	
1994-11-23	Accord du 23 novembre 1994 relatif au temps de service, aux repos récupérateurs et la rémunération des personnels de transport de marchandises « grands routiers » ou « longue distance »	
	Procès-verbal du 23 novembre 1994 relatif au personnel « Grands routiers » ou « Longue distance »	
1994-12-28	Avenant n° 1 du 28 décembre 1994 relatif à OPCA transports	
1995-01-20	Accord du 20 janvier 1995 relatif à la formation obligatoire des conducteurs routiers 'Marchandises'	
1995-07-01		
1996-02-01		
1996-11-21		
1996-12-01		
1996-12-21		
1997-02-01		
1997-03-21		
1997-04-11		
1997-06-01		
1997-06-21		
1997-11-01		
1997-11-01		
1998-04-01		
1998-05-21		
1998-11-11		
1998-12-21		
1999-01-11		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
TRANSPORTS ROUTIERS ET ACTIVITÉS
AUXILIAIRES DU TRANSPORT DU 21 DÉCEMBRE
1950

IDCC 16

Brochure 3085

SYNTHÈSE

20/04/2024

Remarques

I. Signataires

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

b. Champ d'application territorial

III. Contrat de travail - Essai

a. Contrat de travail

b. Contrat de travail du personnel intermittent et saisonnier

i. Dispositions générales

ii. Dispositions pour le secteur du transport de déménagement

c. Contrat de travail des conducteurs en périodes scolaires des entreprises de transport routier de voyageurs (TRV)

d. Contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires

e. Période d'essai

i. Dispositions générales

ii. Dispositions pour les entreprises de transport sanitaire à La Réunion

f. CDD d'usage en transport de déménagement

i. Contrat journalier

ii. Limitation du recours au CDD

g. Garantie d'emploi en cas de changement de prestataire dans les entreprises de transport routier de voyageurs (TRV) dont dans les Iles de la Réunion

h. Garantie d'emploi en cas de changement de prestataire dans les entreprises de transport de fonds et de valeurs

i. Garantie d'emploi en cas de changement de prestataire dans les entreprises de transport à Mayotte

IV. Classification

a. Ouvriers

i. Personnel «roulant» marchandises

ii. Personnel de manutention et ouvriers divers

iii. Personnel d'entretien et réparation du matériel automobile

iv. Personnel «roulant» voyageurs

v. Conducteurs accompagnateurs de personnes à mobilité réduite, dans le cadre de transport de personnes à mobilité réduite ci-après TPMR

vi. Personnel des entreprises de transport de déménagement

vii. Personnel des entreprises de transport sanitaire

b. Employés

i. Personnel des entreprises de transport routier de marchandises, de voyageurs, des entreprises de transport sanitaire et des entreprises de déménagement

ii. Personnel des entreprises de transport de déménagement

c. TAM

i. Personnel des entreprises de transport routier de marchandises, des entreprises de transport de voyageurs (TRV) et des entreprises de déménagement

ii. Personnel des entreprises de transport de déménagement

iii. Personnel des entreprises de transport sanitaire

d. Ingénieurs et cadres

i. Personnel des entreprises de transport routier de marchandises et des entreprises de transport de voyageurs (TRV)

ii. Personnel des entreprises de transport de déménagement

e. Classement des emplois spécifiques des activités de prestations logistiques

f. Conducteur scolaire

g. Conducteurs en périodes scolaires des entreprises de transport routier de voyageurs (TRV)

h. Conducteur affecté au service librement organisés (SLO)

V. Salaires et indemnités

a. Rémunération des jeunes salariés de moins de 18 ans

b. Salaires et indemnités des ouvriers

i. Dispositions communes aux différents groupes d'ouvriers

ii. Dispositions applicables aux ouvriers des transports

iii. Dispositions particulières au personnel roulant voyageurs dont ambulancier

iv. Tableau des rémunérations minimales horaires et annuelles garanties

c. Salaires et indemnités des employés

i. Salaires minimaux professionnels

ii. Tableaux des rémunérations minimales horaires et annuelles garanties

iii. Indemnités complémentaires

iv. Aptitude réduite physique

v. Remplacement temporaire

vi. Indemnité d'entretien pour l'emploi d'engins motorisés à deux roues

d. Salaires et indemnités des TAM

i. Salaires minimaux professionnels garantis

ii. Tableau des rémunérations minimales horaires et annuelles garanties

iii. Indemnités complémentaires

iv. Salaires effectifs

v. Aptitude physique réduite

vi. Remplacement temporaire

vii. Frais de déplacements

viii. Indemnité d'entretien pour l'emploi d'engins motorisés à deux roues

e. Salaires et indemnités des ingénieurs et cadres

i. Rémunérations minimales professionnelles garanties

ii. Rémunérations effectives

iii. Remplacement temporaire

iv. Frais de déplacement

f. Rémunération des conducteurs scolaires en contrat de travail intermittent

g. Salaires et primes dans les entreprises de transports de fonds et de valeurs

- i. Salaires minimaux professionnels garantis
- ii. Prime de risques
- iii. Prime de monitorat
- iv. Prime de prestation sur les automates bancaires
- v. Treizième mois

h. Médaille d'honneur du travail dans les entreprises de transport de déménagement

i. Salaires, primes et conditions d'emploi des conducteurs de véhicules de transport de personnes exerçant un « service de tourisme »

- Dispositions particulières au transport touristique occasionnel de voyageurs

VI. Temps de travail, repos et congés

a. Temps de travail

- i. des personnels des entreprises de transport de déménagement
- ii. des personnels des entreprises de transport de fonds et valeurs
- iii. des personnels des entreprises de transport routier de voyageurs (TRV)
- iv. des personnels des entreprises de transport sanitaire
- v. Dispositions particulières aux personnels de conduite de marchandise grands routiers; ou longues distances;
- vi. Durée du travail des conducteurs scolaires en contrat intermittent
- vii. Dispositions pour les entreprises de transport routier de marchandise
- viii. Dispositions générales du Travail de nuit

b. Repos et jours fériés dont rémunération

- i. Repos hebdomadaire dont rémunération
- ii. Repos hebdomadaire des personnels des entreprises de transport routier de voyageurs (TRV)
- iii. Jours fériés

c. Congés

- i. Congés payés (dispositions générales)
- ii. Congés payés des conducteurs scolaires
- iii. Autres congés

VII. Déplacements professionnels

VIII. Formation professionnelle

a. Opérateur de Compétences (OPCO)

b. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)

c. Les contrats de professionnalisation

- i. Durée du contrat de professionnalisation
- ii. Rémunération
- iii. Fonction tutorale

d. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)

- iv. Apports conventionnels au dispositif légal dont la liste conventionnelle des certifications professionnelles éligibles à la Pro-A
- i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
- ii. Durée de la Pro-A
- iii. Le tutorat

e. L'apprentissage

- i. Contrat d'apprentissage
- ii. Rémunération minimale des jeunes apprentis

f. prime de moniteur de tir

IX. Maladie, accident du travail, maternité

a. Maladie et accident

- i. Garantie d'emploi
- ii. Indemnisation

b. Congé de maternité

X. Retraite complémentaire, Prévoyance et Santé

a. Retraite complémentaire

b. Régime de prévoyance des non cadres

- i. Institution de prévoyance
- ii. Bénéficiaires
- iii. Durée de couverture
- iv. Garanties
- v. Cotisations
- vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité

c. Régime de prévoyance couvrant le risque d'inaptitude à la conduite

- i. Institution
- ii. Bénéficiaires
- iii. Risques couverts
- iv. Montant des prestations
- v. Les autres garanties : « Invalidité » et « Capital Décès »
- vi. Cotisations
- vii. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité

d. Régime de prévoyance des non cadres dans les entreprises de transport sanitaire

- i. Institution de prévoyance
- ii. Bénéficiaires
- iii. Garanties
- iv. Cotisations

e. Complémentaire santé minimum dans les entreprises de transport routier de voyageurs (TRV)

- i. Champ d'application
- ii. Organisme assureur

iii. Garanties	
iv. Cotisations	
v. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties	
vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité	
vii. Maintien des garanties en application de l'article 4 de la Loi EVIN	
f. Protection santé dans les entreprises du transport routier de marchandises et des activités auxiliaires du transport	
i. Organisme assureur	
ii. Bénéficiaires du régime	
iii. Garanties du régime	
iv. Cotisations	
v. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité	
vi. Maintien des garanties en application de l'article 4 de la Loi EVIN	
vii. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties	
g. Complémentaire santé dans les entreprises de transport de déménagement	
i. Organisme assureur	
ii. Bénéficiaires du régime	
iii. Garanties	
iv. Cotisations	
v. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité	
vi. Maintien des garanties en application de l'article 4 de la Loi EVIN	
vii. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties	
h. Complémentaire santé dans les entreprises exerçant des activités de transport sanitaire	
i. Organisme assureur	
ii. Bénéficiaires	
iii. Garanties	
iv. Cotisations	
v. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité	
vi. Maintien des garanties en application de l'article 4 de la Loi EVIN	
vii. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties	
i. Complémentaire santé dans les entreprises de transport de fonds et de valeurs	
i. Champ d'application	
ii. Organisme assureur	
iii. Garanties	
iv. Cotisations	
v. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties	
vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité	
vii. Maintien des garanties en application de l'article 4 de la Loi EVIN	
XI. Rupture du contrat	
a. Préavis de démission ou de licenciement	
i. Durée du préavis de démission ou de licenciement	
ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi	
b. Indemnité de licenciement	
c. Indemnité versée en cas de cessation du contrat de travail pour inaptitude physique à la conduite	
d. Départ en retraite	
i. Conditions du départ en retraite	
ii. Indemnité de départ en retraite	
e. Congé de fin d'activité (CFA)	
i. CFA des conducteurs routiers de marchandises et/ou du transport de déménagement	
ii. CFA des conducteurs des entreprises de transport interurbain de voyageur	
iii. CFA des conducteurs routiers de transport de marchandises et de transport de déménagement dans les entreprises exerçant des activités de transport de fonds et valeurs	

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

I. Signataires

L'union des fédérations de transports, groupant les organisations syndicales ci-après :

Fédération nationale des transports routiers

Fédération nationale des associations professionnelles des entreprises de groupage rail et route

Fédération nationale des correspondants de chemins de fer

Chambre syndicale des loueurs d'automobiles industriels

Chambre syndicale des entrepreneurs de déménagements, garde-meubles et transports de France

Fédération nationale des commissionnaires de transports, commissionnaires en douane agréés, transitaires, agents maritimes et assimilés de France

Fédération nationale des entreprises de transports auxiliaires des collectivités

et administrations publiques

Association professionnelle des affréteurs routiers

Syndicat national des transporteurs mixtes rail-route

Fédération nationale des moyens de transports CGT

Syndicat national des ingénieurs et cadres des transports CGT

Fédération nationale Force ouvrière des transports CGT - FO

Fédération française des syndicats chrétiens d'ouvriers des transports sur route et similaires CFTC

Fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise CFTC

Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres CFTC

Syndicat national des cadres de direction et de maîtrise des transports CGC

Fédération nationale

Fédération nationale des employés et cadres du commerce, du crédit, des assurances, de la sécurité sociale et divers CGT-FSN

Fédération nationale des entreprises de vidange et d'assainissement

Association nationale des transports "Les Routiers"

Fédérations nationales des chauffeurs routiers, poids lourds et assimilés

Fédération autonome interprofessionnelle des viandes et de l'alimentation

Fédération des employés, techniciens et agents de maîtrise (FETAM) CFTC

Syndicat national indépendant des routiers auxiliaires et assimilés CGSI

Syndicat professionnel des représentants en transport, des cadres et agents de maîtrise, des transitaires

Fédération autonome des transports

Fédération générale des transports CSL

Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE).

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

La Convention collective et les accords qui y sont annexés règlent les rapports entre les employeurs et les salariés des entreprises relevant de l'une des activités du transport suivantes :

Code NAF	Activités visées
60-2 B. - Transports routiers réguliers de voyageurs	Cette classe comprend le transport interurbain de voyageurs par autocars, sur des lignes et selon des horaires déterminés, même à caractère saisonnier. Elle comprend aussi le ramassage scolaire ou le transport de personnel.
60-2 G. - Autres transports routiers de voyageurs	Cette classe comprend : - l'organisation d'excursions en autocars - les circuits touristiques urbains par car - la location d'autocars (avec conducteur) à la demande.
60-2 L. - Transports routiers de marchandises de proximité	Cette classe comprend le transport routier à caractère urbain ou de proximité, consistant à enlever ou à livrer des marchandises emballées ou non lors de déplacement de courte durée. Elle comprend aussi : - la livraison de béton prêt à l'emploi - la collecte du lait à la ferme.
60-2 M. - Transports routiers de marchandises interurbains	Cette classe comprend le transport routier de marchandises, régulier ou non, interurbain, sur longue distance et international ; y compris entre le transport lourd, en vrac, par conteneurs, hors gabarit, etc.
60-2 N. - Déménagement	Cette classe comprend le déménagement de mobilier de particuliers, de bureaux, d'ateliers ou d'usines, qu'il soit international, interurbain, intra-urbain ou dans un même immeuble ou site. Elle comprend aussi : - le garde-meubles - la livraison de meubles et équipements ménagers avec déballage ou installation.
60-2 P. - Location de camions avec conducteur	Cette classe comprend la location de camions et camionnettes avec conducteur.
63-4 A. - Messagerie, fret express	Cette classe comprend : - la collecte d'envois multiples (groupage) de moins de 3 tonnes groupés sur des quais pour constituer des chargements complets aptes à remplir des véhicules de transport pour dégroupage au quai du centre récepteur et livraison au domicile du destinataire - le fret express de marchandises.
63-4 B. - Affrètement	Cette classe comprend l'affrètement terrestre, maritime et aérien (ou une combinaison de ces moyens) qui consiste à confier des envois sans groupage préalable à des transporteurs publics.
63-4 C. - Organisation des transports internationaux	Cette classe comprend : - l'organisation logistique des transports de marchandises en provenance ou à destination du territoire national ou international, par tous les modes de transports appropriés - le transit terrestre, maritime ou aérien - les activités de commissionnaire en douane.
64-1 C. - Autres activités de courrier	Cette classe comprend : - les activités postales autres que celles exercées par La Poste - l'acheminement du courrier (lettres et colis), généralement en express. Elle comprend aussi les activités des coursiers urbains et taxis marchandises.